

DRAFT

Tome 1

GUINÉE

***CADRE INTÉGRÉ
ETUDE DIAGNOSTIQUE DE
L'INTEGRATION COMMERCIALE***

25 Novembre 2003

ACRONYMES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence Française de développement
3AE	Agence Autonome d'Assistance intégrée aux Entreprises
AGOA	African Growth and Opportunity Act (Loi américaine en faveur de la croissance et des opportunités en Afrique)
APEI	Autorisation Provisoire d'Enlèvement des Importations
APEX	Autorisation Provisoire d'Enlèvement des Exportations
ASS	Afrique subsaharienne
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BNT	Barrières non tarifaires
BOT	Build, Operate, Transfer
CAFEX	Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation
CCIAG	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée
CEA	Communauté Economique Africaine
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGC	Compagnie Guinéenne du Coton
CI	Cadre Intégré
CIEG	Centre des Investisseurs Européens en Guinée
CIEPEX	Centre International d'Echanges et de Promotion des Exportations
CNNCI	Comité National des Négociations Internationales
CNPG	Centre National du Patronat Guinéen
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COMTRADE	Division de statistiques de commerce international, Nations Unies
DDE	Demande Descriptive d'Exportation
DDI	Demande Descriptive d'Importation
DEP	Déclaration d'enlèvement provisoire
DFE	Droit Fiscal d'Entrée
DFI	Droit Fiscal d'Importation
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DOPM	Direction des pêches maritimes
DSRP	Document de Stratégie de réduction de la pauvreté
EDI	Electronic Data Interchange (Echange de données informatisé)
EFE	Entreprise franche d'exportation
FAO	Food Agriculture Organization
FDA	Food and Drug Administration
FIAS	Service-conseil pour l'investissement étranger
FMI	Fonds Monétaire International

GATS	Accord Général sur le Commerce de Services
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Index de Développement Humain
INMM	Institut National de la Normalisation et de la Métrologie
IPC	Index des Prix à la Consommation
IPE	Inspection Pré Embarquement
ISO	Organisation internationale pour la normalisation
LPDH	Lettre Pour le Développement Humain
LMR	Limite Maximale de Résidus
MGNFS	Importation de biens et services non facteurs
MRU	Mano River Union
NPF	Nations les plus favorisées
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
ONFPF	l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPDA	Office de la Promotion et de Développement de l'Artisanat
OPIP	Office de Promotion des Investissements Privés
PAC	Port Autonome de Conakry
PCM	Programme de Coopération Monétaire
PCPEA	Programme Cadre de Promotion des Exportations Agricoles
PCSDSP	Programme Cadre de Soutien au Secteur Privé
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Programme National d'Action
PNDH	Programme National de Développement Humain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PREF	Programme de Réforme Economique et Financière
QUAD	Désigne un groupe de quatre pays composé du Canada, Etats-Unis, Japon et UE
REPA	Accord de partenariat économique et régional
RTL	Redevance de Traitement et de Liquidation
SGS	Société Générale de Surveillance
SHM	Système harmonisé mondial
SNCQN	Service National du Contrôle de la Qualité et des Normes
SPI	Service de la Protection Industrielle
SPS (normes)	Normes sanitaires et Phytosanitaires

TCER	Taux de change effectif réel
TCI	Taxe conjoncturelle à l'importation
TDP	Taxe dégressive de protection
TEC	Tarif extérieur commun
TSA	Tout sauf les armes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest
XGNFS	Exportation de biens et services non facteurs
ZMAO	Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	III
RESUME ANALYTIQUE	VI
CHAPITRE 1 L'ÉCONOMIE GUINÉENNE ET SON INTÉGRATION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE	1
1.1 Le cadre de la politique macroéconomique : des changements radicaux	1
1.2 La Performance Macroéconomique	2
1.2.1 <i>Une croissance irrégulière</i>	2
1.2.2 <i>Des équilibres macroéconomiques toujours fragiles</i>	3
1.2.3 <i>Une pauvreté persistante</i>	4
1.3 L'évolution des échanges commerciaux	5
1.3.1 <i>Des exportations non minières stagnantes</i>	5
1.3.2 <i>Des importations alimentaires décroissantes</i>	7
1.3.3 <i>Environnement international : une évolution défavorable des cours des produits de base</i>	9
1.4 Compétitivité internationale de l'économie guinéenne	9
1.4.1 <i>Le régime commercial</i>	9
1.4.2 <i>L'adoption du TEC UEMOA</i>	12
1.4.3 <i>L'Accès aux marchés extérieurs</i>	13
1.4.4 <i>Recommandations clés du Chapitre 1</i>	15
CHAPITRE 2 LES FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ DES EXPORTATIONS GUINÉENNES	16
2.1 Les contraintes a l'activité productive	16
2.1.1 <i>Le taux de change</i>	16
2.1.2 <i>Un crédit coûteux et peu accessible</i>	17
2.1.3 <i>Une disponibilités de devises encore réduite</i>	19
2.1.4 <i>Une application de la TVA contraire à la compétitivité</i>	20
2.1.5 <i>Les infrastructures collectives</i>	20
<i>Recommandations clefs</i>	23
2.2 Les facilitations du commerce : le rôle de la douane	23
2.2.1 <i>Le rôle de la douane</i>	24
2.2.2 <i>Evaluation de l'efficacité des douanes</i>	24
<i>Recommandations clefs</i>	26
2.4 L'appui institutionnel au développement des exportations	26
2.4.1 <i>Un dispositif d'appui institutionnel complexe</i>	26
2.4.2 <i>Une nécessaire restructuration du dispositif d'appui</i>	29
2.4.3 <i>Recommandations clefs</i>	30
CHAPITRE 3 LES ANALYSES SECTORIELLES	31
3.1 L'agriculture et les exportations agricoles	31
3.1.1 <i>L'agriculture : un secteur essentiel de l'économie guinéenne mais peu ouvert</i>	31
3.1.2 <i>Le potentiel d'exportation par filière</i>	34
3.1.3 <i>Vers une ouverture commerciale croissante de l'agriculture ?</i>	42

3.1.4. <i>Recommandations clés pour le secteur agricole</i>	45
3.2 Le secteur de la pêche	47
3.2.1 <i>La pêche : un potentiel significatif</i>	47
3.2.2 <i>Faiblesses et contraintes du secteur de la pêche</i>	49
3.2.3 <i>Un potentiel d'exportation insuffisamment valorisé</i>	51
<i>Recommandations clés pour le secteur de la pêche</i>	51
3.3 Le tourisme	52
3.3.1 <i>Contexte et contraintes du secteur</i>	53
3.3.2 <i>Esquisse d'une stratégie pour le secteur du tourisme</i>	54
<i>Recommandation clés pour le secteur du tourisme</i>	56
3.4 Le secteur artisanal non minier	56
3.4.1 <i>Production et emploi : un potentiel important</i>	57
3.4.2 <i>Les contraintes</i>	58
3.4.3 <i>L'encadrement des activités artisanales</i>	58
<i>Recommandations clés pour le secteur artisanal non minier</i>	59
3.5 Le secteur artisanal minier	59
3.5.1 <i>Une production importante</i>	59
3.5.2 <i>De fortes contraintes pour les activités minières artisanales</i>	60
3.5.3 <i>Les orientations</i>	61
3.6 Les relations entre commerce et pauvreté	62
3.6.1 <i>L'impact de l'ouverture commerciale sur la pauvreté</i>	62
3.6.2 <i>Un impact faible de l'ouverture commerciale sur la pauvreté</i>	63
3.6.3 <i>L'intégration des marchés et l'un impact de l'ouverture commerciale sur la pauvreté</i>	64
3.6.3. <i>Les barrages routiers : importants obstacles à l'intégration des marchés</i>	64
<i>Recommandation clef tirée de l'analyse des relations entre commerce et pauvreté</i>	65

PREFACE¹

Le programme de Cadre intégré a pour origine la Conférence Interministérielle de l'OMC à Singapour (décembre 1996) qui a mandaté une réunion de haut niveau pour faciliter une meilleure intégration des Pays les Moins Avancés (PMA) aux échanges commerciaux internationaux. Les agences participantes sont le Centre International pour le Commerce, la CNUCED, le FMI, l'OMC, le PNUD et la Banque Mondiale. Après une phase initiale d'application de l'initiative du Cadre Intégré, une réunion des responsables de ces six institutions a redéfini les modalités du Cadre Intégré afin d'ancrer cette initiative dans les stratégies de développement national. En 2002, un Fonds fiduciaire a été créé pour renforcer les retombées en faveur des pays les moins développés. Les contributeurs de ce Fonds sont le Canada, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande Bretagne, l'Irlande, le Japon, la Norvège, les Pays Bas, la Suède, la Suisse, les USA, le PNUD, l'Union Européenne, la Banque mondiale. Des études pilotes au Cambodge, en Mauritanie et à Madagascar ont permis de tester la démarche, qui a été ensuite appliquée à un nombre grandissant de PMA tels que, le Sénégal, le Lesotho, le Malawi, le Yémen etc.

Le Gouvernement guinéen a introduit en 2002 une demande pour que la Guinée bénéficie du programme « Cadre Intégré ». Pour accélérer sa croissance et réduire l'incidence de la pauvreté, la Guinée s'est engagée dans une Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Un des piliers de cette stratégie est une croissance économique forte, qui s'appuie notamment sur la promotion des exportations non minières. Il s'agit d'identifier ici les réformes propres à doper la croissance des secteurs à potentiel d'exportation en Guinée et de définir un plan d'action assorti de priorités afin que les échanges commerciaux deviennent un instrument majeur de croissance et de réduction de la pauvreté. Après validation par les autorités guinéennes, ce plan d'action s'inscrira dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce plan seront alors recherchées auprès de la Communauté des bailleurs de fonds.

Cette étude s'appuie sur un ensemble d'études et initiatives réalisées ces dernières années pour pallier la faiblesse des exportations non minières. Parmi de nombreuses initiatives, peuvent être cités le Projet de Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA) créé en août 1992 avec l'appui de la Banque

¹ La mission, composée de Gérard Chambas (consultant, chef de mission) et de messieurs Ahmed Ould Boilil, Catherine Araujo-Bonjean, Olivier Cadot, Facoly Coulibaly, Micheal Langstaff, Lancei Traore, Joseph Tomatis (consultants) et de Ndiame Diop (Economist, Banque mondiale), remercie très vivement les autorités guinéennes pour l'efficacité et la disponibilité de l'accueil dont elle a bénéficié. Elle est particulièrement redevable vis-à-vis du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, notamment de la Direction Nationale du Commerce et vis-à-vis du Comité National de Suivi du Cadre Intégré. Les différents partenaires au développement ont aussi facilité ses travaux.

mondiale ainsi que le Programme Cadre de Soutien au Secteur Privé (PCSDSP) appuyé par le PNUD. Les études diagnostiques élaborées à travers ces projets constituent d'importants « inputs » à la présente étude (ex. l'Étude de la compétitivité du secteur agricole, PCPEA ; l'Analyse de la facilitation du commerce agricole, PCPEA, etc.). Les obstacles identifiés par ces études demeurent en effet valides aujourd'hui, et le développement des exportations non minières reste fortement freiné par une combinaison d'obstacles complémentaires persistants.

L'ensemble des travaux du Cadre Intégré a eu lieu sous la supervision du Comité National de Suivi du Cadre Intégré, composé de représentants de différents Ministères, des représentants des opérateurs économiques et de la société civile. Sous la présidence de Mr. Mohamed Fofana, Directeur National du Commerce, ce Comité s'est réuni à plusieurs reprises et a formulé des observations sur les orientations des travaux du Cadre Intégré. Pour aider et guider le travail, il était prévu que toutes activités du cadre intégré devront bénéficier de l'appui technique et des conseils de Mr. Ezzeddine Larbi. Mr. Larbi a en outre apporté une excellente contribution dans les chapitre 1 et 2 du rapport. Ce travail a également bénéficié tout au long de son élaboration des orientations et conseils de Mr. Jan Weetjens.

Le présent rapport a pour but d'identifier les actions clefs visant accroître la contribution du commerce international à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il propose un plan d'action réaliste, assorti d'une hiérarchie de priorités pour atteindre ces objectifs. Le volume 1 de ce rapport synthétise les enseignements des divers chapitres individuels et définit une matrice de plan d'action qui détaille les recommandations en termes de changement de politique et d'assistance technique. Le volume 1 et la matrice d'action ont été révisés à la suite des observations du Comité National de Suivi et des travaux de l'Atelier National des 29 et 30 octobre 2003. De plus amples informations sur les recommandations peuvent être trouvées dans le volume 2 qui regroupe les différents rapports sectoriels.

Le tome 1 du rapport, préparé par Mr. Gérard Chambas, constitue une synthèse² des analyses regroupées dans le tome 2, et comprend quatre composantes :

- Un résumé analytique, qui inclut un tableau récapitulatif des actions prioritaires par thème et sept matrices thématiques regroupant l'essentiel des recommandations qui ressortent des analyses détaillées figurant dans

² Le lecteur recherchant une analyse approfondie est évidemment invité à se référer aux travaux figurant dans le tome 2.

le tome 2. Ces matrices indiquent les besoins en assistance technique qu'impliquent ces recommandations.

- Le chapitre 1 examine l'économie guinéenne et notamment son évolution macroéconomique³ et son intégration dans l'économie mondiale.
- Le chapitre 2 traite des facteurs de la compétitivité des exportations guinéennes.
- Enfin, le chapitre 3 résume les analyses sectorielles (agriculture, pêche, tourisme, artisanat minier et non minier).

Le tome 2 est composé de 9 chapitres.

Chapitre 1 : Commerce extérieur (Olivier Cadot)

Chapitre 2 : L'administration des douanes et la facilitation du commerce (Ahmed Mamoud Ould Boilil)

Chapitre 3 : Dispositif institutionnel d'appui au secteur privé et de promotion des exportations (Michael Fromageot Langstaff)

Chapitre 4 : Commerce international et pauvreté (Ndiamé Diop, Stephen Miller)

Chapitre 5 : Le secteur agricole (Catherine Araujo-Bonjean)

Chapitre 6 : La pêche (Ahmed Mamoud Ould Boilil, François Henry)

Chapitre 7 : Le tourisme (Joseph Tomatis)

Chapitre 8 : L'artisanat minier (Lancéï Traoré)

Chapitre 9 : L'artisanat non minier (Facoly Coulibaly)

³ Ce chapitre inclut la contribution du FMI.

RESUME ANALYTIQUE

Le mode de gestion de l'économie guinéenne s'est profondément transformé au cours des dernières décennies. Fortement réglementée et étatisée jusqu'en 1984, l'économie s'est progressivement libéralisée sur le plan des échanges à la fois internes et externes. Par ailleurs, l'environnement macroéconomique de l'économie (notamment l'inflation et le taux de change) s'est relativement stabilisé sur la décennie 1990. Toutefois, malgré ces progrès réels, la croissance économique, de 4% en moyenne sur la décennie 1990, est bien en dessous du niveau requis pour réduire sensiblement la pauvreté, qui touche 40 % de la population en moyenne.

Avec un PIB par tête de 394 \$ en 2001, la Guinée appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Son développement est gêné par trois handicaps exogènes : a) l'insécurité aux frontières avec l'afflux de nombreux réfugiés, b) le déclin des prix mondiaux de la bauxite et de l'alumine et c) l'augmentation des prix des produits pétroliers. Au cours de la période 1996-2000, la croissance du PIB réel se ralentit fortement : 5,2 % en 1997 à 2% en 2000. Une reprise intervient en 2001 (3,6 %) puis en 2002 (4,3%). Cependant, compte tenu de la dépendance de l'économie guinéenne vis-à-vis du secteur minier, la conjoncture reste marquée par la faiblesse des prix mondiaux de la bauxite et par l'accroissement des coûts de production du secteur minier. Les acquis de la stabilisation macroéconomique tendent à être remis en question par les évolutions intervenues en 2003.

L'inflation mesurée à travers l'évolution de l'indice des prix à la consommation progresse de 3,0 % en 1996 à 6,8 % en 2000 avant de revenir à 4 % en 2001. En raison d'une politique monétaire expansive destinée à financer le déficit budgétaire, en 2002 l'inflation est remontée à 6,1 %.

L'excédent primaire des finances publiques de plus de 2 % du PIB des exercices 1997 à 2000 a quasiment disparu en 2002. Le déficit budgétaire hors dons a atteint 7,5 % du PIB en 2001 puis 8,2 % du PIB en 2002 (respectivement 4 % et 6 % dons inclus). Le niveau des ressources publiques est médiocre en dépit de recettes substantielles provenant de la taxation des exportations minières. La croissance imprévue des dépenses militaires a contribué à creuser les déficits budgétaires.

Le déficit du compte courant (y compris transferts officiels) de la balance des paiements a été ramené de - 4,9 % du PIB en 1996 à - 1,8 % en 2001. Le taux de couverture des importations CAF par les exportations FAB, qui était seulement de 75 % de 1998 à 2000 est remonté à 86,3 % en 2001. Cette amélioration est

imputable à de bonnes performances à l'exportation (or et diamant en particulier). Le solde global s'est détérioré en passant d'un excédent moyen de 1,6 % du PIB sur 1997-2000 à un déficit moyen de 1,3 % du PIB sur 2001-2002. Les réaménagements et remises de dettes dans le cadre de l'initiative PPTE ont contribué à financer le déficit.

Dans son récent document stratégique de lutte contre la pauvreté, la Guinée se donne un objectif de croissance de 10% à l'horizon 2010. Pour soutenir un tel taux de croissance, une forte expansion des exportations est nécessaire, car avec une population de 8 millions d'habitants qui croît à 3% en moyenne par an, le marché domestique demeure trop étroit. Pour accroître ses exportations, la Guinée dispose d'un atout de taille : elle est richement dotée en ressources naturelles, qui lui confèrent un avantage comparatif dans de nombreux secteurs, y compris dans l'agriculture, les mines, la pêche et le tourisme. Dans le domaine de l'agriculture, cet avantage naturel a permis à la Guinée d'être un grand exportateur de produits agricoles en Europe dans les années 1950 avec, par exemple, 100.000 tonnes de bananes exportées en 1958. En 1960, la production de café était de 16.000 tonnes et le café était le deuxième produit d'exportation guinéen derrière la bauxite. Ces performances se sont cependant largement dégradées avec l'avènement du régime socialiste qui a géré le pays jusqu'en 1984.

Aujourd'hui, la composition des exportations de la Guinée (tableau 1) est marquée par une forte dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base miniers, qui constituent 93% des exportations de marchandises en 2001 et 77,3 % des exportations totales, ce ratio étant croissant depuis 1996. Cette dépendance rend l'économie nationale tributaire des fluctuations des prix des produits miniers sur les marchés mondiaux, en particulier de ceux de la bauxite qui, avec l'alumine, représentent plus de 60% des exportations de marchandises du pays. Les exportations de café, de poisson et de divers autres produits agricoles (ananas, cacao, coton, mangues et bananes notamment) sont marginales (moins de 2% des exportations de marchandises en 2001). Les exportations de produits manufacturés, partant d'une base faible, ont également chuté drastiquement ces dernières années.

L'environnement international reste difficile pour les pays exportateurs de produits primaires. En effet, les cours mondiaux de ces produits se sont détériorés de façon marquée, notamment ceux qui intéressent la Guinée, au premier chef —bauxite, café, cacao et coton. La faiblesse actuelle des cours mondiaux est due à la conjonction de plusieurs facteurs: une croissance de la productivité supérieure à celle de la demande sur les marchés mondiaux, un faible dynamisme de la demande globale et, pour certains produits (coton), la présence de distorsions sur les marchés mondiaux dues aux subventions

octroyées par certains pays producteurs (USA, EU, Chine, etc.). L'évolution récente de la conjoncture mondiale rend peu vraisemblable un retournement de tendance⁴ des cours des produits bruts, par ailleurs orientés à la baisse de manière séculaire.

Tableau 1
Structure des exportations par produits, 1995-2001 (millions de dollars)

SITC1	Description	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
	Produits							
0	alimentaires	49.9	23.7	44.0	45.7	48.9	11.9	9.6
<i>0341</i>	<i>Poisson</i>	<i>0.5</i>	<i>0.7</i>	<i>1.5</i>	<i>1.6</i>	<i>1.7</i>	<i>0.5</i>	<i>0.2</i>
<i>0421</i>	<i>Riz (paddy)</i>	<i>0.0</i>	<i>0.5</i>	<i>5.2</i>	<i>5.4</i>	<i>5.8</i>	<i>0.1</i>	<i>0.0</i>
<i>0711</i>	<i>Café</i>	<i>41.2</i>	<i>11.6</i>	<i>31.5</i>	<i>32.6</i>	<i>34.9</i>	<i>6.7</i>	<i>4.9</i>
<i>0721</i>	<i>Cacao</i>	<i>4.0</i>	<i>5.0</i>	<i>4.3</i>	<i>4.4</i>	<i>4.7</i>	<i>1.1</i>	<i>1.2</i>
1	Boissons & tabacs	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.9
	Produits bruts sauf							
2	carburants.	455.1	491.9	412.5	427.4	457.4	283.5	310.8
<i>2631</i>	<i>Coton</i>	<i>7.4</i>	<i>6.9</i>	<i>2.8</i>	<i>2.9</i>	<i>3.1</i>	<i>5.6</i>	<i>0.3</i>
<i>2873</i>	<i>Bauxite .</i>	<i>446.3</i>	<i>484.4</i>	<i>409.3</i>	<i>424.1</i>	<i>453.8</i>	<i>269.9</i>	<i>309.8</i>
3	Carburants	0.0	0.1	0.0	9.0	9.7	0.0	0.0
4	Huiles & lubrifiants	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.1	0.7
5	Produits chimiques	127.6	91.5	66.0	68.5	73.3	56.9	98.6
<i>5225</i>	<i>Alumine.</i>	<i>127.4</i>	<i>89.5</i>	<i>65.9</i>	<i>68.3</i>	<i>73.1</i>	<i>56.9</i>	<i>98.4</i>
	Produits							
6	manufacturés	32.0	36.2	49.2	51.5	55.1	5.4	2.7
<i>6672</i>	<i>Diamants</i>	<i>29.9</i>	<i>34.3</i>	<i>48.9</i>	<i>50.7</i>	<i>54.2</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>
7	Equipements.	2.8	2.3	1.9	14.7	15.7	4.7	12.2
8	Div prod manuf.	0.4	0.3	0.2	57.4	61.4	61.9	15.5
<i>8928</i>	<i>Articles imprimés</i>	<i>0.2</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>61.3</i>	<i>14.7</i>
9	Autres	16.2	16.6	33.3	34.5	36.9	97.4	119.6
<i>9710</i>	<i>Or (non monet.)</i>	<i>16.0</i>	<i>15.2</i>	<i>31.2</i>	<i>32.3</i>	<i>34.6</i>	<i>96.3</i>	<i>118.6</i>
	Total	684.3	662.9	607.6	709.2	759.0	522.2	570.5
	<i>Prod min/total (%)</i>	<i>90.5</i>	<i>94.0</i>	<i>91.4</i>	<i>81.1</i>	<i>81.1</i>	<i>81.0</i>	<i>92.3</i>

Source : COMTRADE

Se rajoutant aux problèmes dus à un marché mondial difficile, l'environnement régional de la Guinée a été caractérisé, au cours des deux dernières décennies, par une grande instabilité politique. Les conflits armés dans les pays limitrophes

⁴ Cela n'exclut pas des évolutions plus favorables en raison de circonstances particulières pour certains produits. On peut par exemple citer le cas du cacao où la crise ivoirienne joue un grand rôle dans le redressement actuel des cours.

(Libéria, Sierra Léone et récemment la Cote D'Ivoire) ont été un facteur limitant pour les échanges régionaux. Ainsi, la Guinée a dû faire face à un environnement régional peu porteur, et ce en raison de facteurs exogènes.

Cependant, au-delà des facteurs "exogènes" liés à la situation du marché régional et international, de nombreux facteurs internes bloquent l'intégration de la Guinée et l'expansion des exportations. En effet, si le champ d'action de l'initiative privée s'est élargi avec la libéralisation de l'économie, le cadre légal et réglementaire dans lequel s'exercent les transactions privées demeure instable, peu clair et donc peu incitatif. D'autre part, le secteur privé est handicapé par la qualité des services publics ainsi que l'insuffisance des investissements en infrastructure (électricité, routes, eau, etc.). La crise actuelle du secteur de l'électricité par exemple nuit gravement aux producteurs et exportateurs. Devant l'insuffisance de l'offre d'électricité (20 MW pour une demande de 120 MW), les entreprises qui en ont les moyens achètent des générateurs, ce qui grève leurs coûts et réduit leur compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs. Certains produits échangeables à la marge deviennent non échangeables du fait de ces coûts tandis que beaucoup de PME rencontrent de graves difficultés du fait des coûts directs (achats de générateurs) et indirects (hausse du coût des inputs) liés à la pénurie d'électricité.

Accroître les bénéfices d'une plus grande intégration au marché mondial par une expansion des exportations non minières suppose de réduire ces obstacles internes. De la résolution de ces problèmes dépend en fait l'essor de l'initiative privée nationale, le retour des investisseurs étrangers et la réintégration de l'économie guinéenne dans les circuits commerciaux non miniers. L'expérience des pays qui se sont intégrés dans l'économie mondiale montre que des politiques de réforme cohérentes, menées sans retours en arrière et dans un esprit de partenariat avec le secteur privé, sont porteuses de bénéfices qui, se renforçant mutuellement, vont souvent largement au-delà des espoirs initiaux.

Les réformes structurelles menées depuis le milieu des années 1980 combinées à quelques changements positifs intervenus sur les marchés régionaux et internationaux offrent justement à la Guinée une réelle opportunité de tirer un bénéfice accru de l'intégration mondiale. Trois développements apparaissent importants à cet égard :

Tout d'abord, le régime commercial de la Guinée a été profondément libéralisé au cours des deux dernières décennies. Ainsi, les restrictions quantitatives sur les importations ainsi que les mesures de contrôle pesant sur les opérations de change ont été largement éliminées. Les taxes à l'importation sont toutes (à quelques exceptions près) *ad valorem* et le régime d'importation est classé comme « libéral » selon l'indice de « restriction commerciale » calculé par le FMI. Les

prix internes sont enfin librement déterminés par les agents économiques. Des efforts considérables ont été déjà engagés pour faciliter les échanges (réformes des douanes, amélioration de l'efficacité du port). La mise en place du CAFEX depuis 1997, a eu notamment pour objet la création d'un guichet unique pour les opérations d'exportations.

Ensuite, après des décennies d'efforts infructueux, l'intégration régionale a marqué des progrès certains —bien que fragiles— en Afrique de l'Ouest, avec la constitution en 1994 de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine dont la Guinée doit tenir compte pour ne pas être marginalisée dans l'espace sous-régional. Des efforts sont aussi en cours dans le cadre de la CEDEAO. Au-delà de la simple préférence commerciale, ce mouvement d'intégration régionale est porteur d'améliorations dans le climat des affaires. En effet, l'harmonisation des réglementations et des règles d'intervention des pouvoirs publics améliore la transparence et réduit le pouvoir discrétionnaire des autorités. Par exemple, la signature par la Guinée du traité de l'OHADA améliore le droit commercial Guinéen, du moins une fois son application effective.

Enfin, l'initiative récente de l'UE, dite « tout sauf les armes » (TSA), en faveur des PMA et celle des USA, « *Africa Growth and Opportunity Act* » (AGOA) offrent à la Guinée un accès potentiel plus important à ces deux marchés.

Adoptée en 2000, l'initiative TSA, partie intégrante du schéma révisé du SGP (système Généralisé de Préférences)⁵, est entrée en vigueur le 5 mars 2001. Elle accorde aux quarante-neuf pays les moins avancés, l'accès en franchise de droits de douane à tous les produits à l'exception du riz, des bananes, du sucre et, des produits de l'industrie des armements. En outre, l'initiative TSA permet le cumul avec les zones ASEAN⁶ et SAARC⁷ pour les biens ayant subi une transformation locale ajoutant 100% à la valeur à l'importation. En d'autres termes, un bien originaire de Thaïlande et importé comme produit semi-fini en Guinée où il est transformé de façon à ce que sa valeur déclarée en douane soit, à la réexportation à partir de la Guinée, le double de sa valeur déclarée à l'importation, sera éligible à la franchise de droit de douane à l'arrivée dans l'UE, dans la mesure où l'accroissement de sa valeur en douane est imputable à des intrants locaux.

Les biens manufacturés étant déjà importables en franchise de droits de douanes sous le SGP (à l'exception des textiles régis par l'Accord Multifibre jusqu'en 2005 mais néanmoins importables en franchise dans certaines limites sous l'Accord de Partenariat UE-ACP) l'initiative TSA n'a de conséquences réelles que pour 919 lignes tarifaires, toutes dans les chapitres un à vingt-quatre du tarif de l'UE (produits agricoles). Pour ces produits, les prix intérieurs de l'UE étant largement

⁵ Règlement 2501/2001, amendant le règlement 2820/98.

⁶ L'ASEAN comprend Myanmar, la Thaïlande, le Laos, le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie, le Brunei, Singapour et les Philippines.

⁷ SAARARC comprend le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, les Iles Maldives, Sri Lanka, le Népal et le Bhoutan.

au-dessus des prix mondiaux, l'accès en franchise peut représenter un débouché profitable pour les pays éligibles.

En ce qui concerne le riz, les bananes et le sucre, l'élimination des barrières commerciales se fera en tranches annuelles de façon à atteindre la franchise totale en 2006 pour les bananes (dans le cadre de la réforme du règlement européen sur les bananes) et en 2009 pour le riz et le sucre. Durant la période transitoire, la libéralisation se fera par réduction progressive des droits et élargissement de contingents. Les droits de douane sur les bananes fraîches sont réduits d'un cinquième par an depuis le 1^{er} janvier 2002 et seront éliminés totalement au plus tard le 1^{er} janvier 2006. La période de transition est plus longue pour le riz et le sucre. Les droits de douanes sur le riz seront réduits d'un cinquième le 1^{er} septembre 2006, de moitié le 1^{er} septembre 2007, et des quatre cinquièmes le 1^{er} septembre 2008, puis totalement éliminés au plus tard le 1^{er} septembre 2009. Les droits sur le sucre seront éliminés selon le même calendrier.

Par ailleurs, des quotas à tarif nul seront attribués aux pays éligibles sur la base de leur meilleure année d'exportation plus quinze pour cent. Ces quotas seront élargis de 15% par an durant toute la période de transition. Pour le riz, ces quotas devraient totaliser 2517 tonnes d'équivalent décortiqué pour la période 2001/2002 et 6696 tonnes pour la période 2008/2009. Pour le sucre, ils devraient totaliser 74 185 tonnes en 2001/2002 et 197 355 tonnes en 2008/2009.

L'Union Européenne consomme environ deux millions de tonnes de riz par an dont 850 000 tonnes de riz à long grain Indica équivalent à celui qui est produit dans les pays éligibles à l'initiative TSA et près d'un million de tonnes de riz à grains ronds Japonica. Les 850 000 tonnes de riz Indica sont vendues sur le marché communautaire à des prix variant entre 500 et 700 euros la tonne. Le riz Indica décortiqué importé d'Asie du Sud-Est est vendu CIF sur le marché de Rotterdam à 291 euros la tonne auxquels s'ajoute un tarif de 416 euros/tonne. L'UE importe également 125 000 tonnes des pays ACP bénéficiant d'un tarif réduit à 35% et 35 000 tonnes des territoires d'outre mer en franchise, mais ce riz n'est pas de qualité équivalente au riz asiatique.

L'initiative TSA offre aux pays éligibles deux opportunités d'arbitrage profitable. En premier lieu, des pays n'étant pas à l'heure actuelle autosuffisants pourront néanmoins, s'ils satisfont aux normes sanitaires et phytosanitaires de l'UE, exporter une partie de leur production et l'écouler au prix intérieur de l'UE (500-700 euros la tonne) tout en couvrant leur déficit à l'aide de riz importé pour la consommation locale au prix mondial (300-400 euros la tonne). Cette opportunité d'arbitrage présuppose l'existence de circuits de commercialisation d'un riz satisfaisant aux normes sanitaires de l'UE, condition qui n'est à l'heure actuelle pas remplie en Guinée.

En second lieu, le traitement du riz doublant approximativement sa valeur, les pays éligibles ayant des capacités adéquates de décorticage pourront importer du riz paddy de haute qualité des zones ASEAN et SAARC, le traiter localement, et le réexporter vers l'UE au privilège de la règle de cumul. Ce riz traité localement bénéficiera d'un avantage concurrentiel considérable par rapport au riz de qualité (et d'origine) équivalente exporté directement par les pays ASEAN et SAARC. L'exploitation de cette opportunité d'arbitrage impliquerait la mise en place d'installations de traitement industriel du riz répondant aux normes sanitaires de l'UE, actuellement inexistantes en Guinée.

Par ailleurs, en dépit de son important potentiel rizicole, la Guinée n'exporte actuellement pas de riz vers l'UE. Ainsi, hormis l'éventualité d'une négociation bilatérale, la Guinée n'est pas éligible aux quotas hors-tarifs applicables aux pays actuellement exportateurs. Elle aborde donc le marché préférentiel créé par l'initiative TSA dans des conditions difficiles. Enfin, la disproportion entre les capacités de production rizicole des PMA dans leur ensemble et la consommation de l'UE met clairement en lumière le fait que le marché du riz importé sous le régime TSA risque, en cas de succès de l'initiative, de devenir rapidement concurrentiel. En d'autres termes, passée la réforme de la politique agricole commune dont les négociations doivent débuter en 2006, le maintien de prix intérieurs à l'UE aussi élevés qu'ils le sont aujourd'hui est peu probable.

Le sucre offre également des opportunités limitées, mais avec seulement \$2000 d'exportations vers l'UE en 2001 (enregistrés par ailleurs aux douanes d'origine, c'est-à-dire guinéennes, mais pas aux douanes UE), la Guinée aborde ce marché également dans des conditions difficiles. En ce qui concerne la banane, les exportations guinéennes actuelles sont aussi marginales (\$16,000 en 2001 selon les douanes de destination mais rien selon les douanes d'origine).

Outre le café, c'est paradoxalement sur des créneaux plus spécifiques, comme la viande de poulet, que la Guinée a enregistré les postes d'exportation agricole les plus substantiels. Sur ces créneaux, malheureusement, les différentiels de prix entre l'UE et le reste du monde sont moins attractifs (37% sur la viande de poulet). Par ailleurs, le respect des normes sanitaires et phytosanitaires est particulièrement difficiles pour les produits animaux.

En bref, si les avancées de l'initiative TSA en matière d'accès au marché sont, sur le plan des principes, considérables, leur portée pratique est limitée, en particulier dans le cas de la Guinée dont les circuits commerciaux ne sont pas encore assez performants pour saisir les opportunités offertes.

L'« *Africa Growth and Opportunity Act* »⁸, adopté en juin 2000, s'applique à quarante-huit pays d'Afrique sub-saharienne. Les exportations guinéennes vers les Etats-Unis étant largement dominées par les produits miniers (la bauxite, l'alumine et les diamants en représentaient en 2001 93%) lesquels sont frappés de droits de douane NPF faibles⁹, les bénéfiques additionnels conférés par l'AGOA sont négligeables étant donné la structure présente du commerce guinéen. Ceci explique que la Guinée n'a pour l'instant pas fait usage du régime AGOA, à l'instar, de la majorité des pays éligibles. Le développement d'une filière de confection orientée vers l'export ne peut être, dans l'état actuel de l'environnement des affaires guinéen, qu'une vision à très long terme. Les conditions de succès d'une telle filière sont connues. Elles comprennent, notamment une infrastructure portuaire et douanière performante, une disponibilité d'intrants locaux de qualité suffisante pour satisfaire les règles d'origine des accords préférentiels, et la création d'une zone franche abritant les exportateurs des tracasseries administratives et fiscales dont se plaignent les entreprises guinéennes.

⁸ HR 434, 106^{ème} Congrès des Etats-Unis, 24 juin 2000, Titre 1.

⁹ Aux Etats-Unis, débouché important pour la bauxite guinéenne, le droit de douane applicable est de \$1.00 la tonne (Harmonized Tariff Schedule of the United States, 2002, Revision 5).

Ces deux initiatives unilatérales éliminent donc l'ensemble des barrières tarifaires et quantitatives frappant les exportations des pays éligibles, à l'exception, en ce qui concerne l'initiative européenne, de trois produits « sensibles » : sucre, riz, et bananes pour lesquels la libéralisation est progressive. Ces opportunités d'exportation sont, en dépit de leurs limitations (règles d'origine et restrictions sur les produits sensibles notamment) un espoir pour la Guinée comme pour tous les PMA, et encouragent l'apparition —certes très progressive— d'activités de sous-traitance manufacturière et la délocalisation d'activités de confection à faible exigence technologique et capitalistique dans ce pays. Pour la Guinée, les opportunités offertes par l'AGOA comme le TSA doivent être envisagées dans une perspective de long terme, une fois que les pré-requis de base seront en place (amélioration de la facilitation du commerce—port, douane notamment- et mise en place d'infrastructures de qualité—électricité et routes notamment). A court terme, elles fournissent aux autorités une feuille de route pour la modernisation de l'économie nationale.

La mission propose, pour exploiter ces opportunités une stratégie de réforme progressive et pragmatique. Ceci suppose (i) des réformes « horizontales » pour rendre l'économie guinéenne plus compétitive et qui envoient des signaux clairs et concrets aux investisseurs nationaux et étrangers; et (ii) des réformes sectorielles propres à stimuler la production des produits pour lesquels la Guinée jouit d'atouts certains.

Poursuite et approfondissement des réformes « horizontales »

Il convient d'insister sur la nécessité de préserver et d'améliorer les acquis de **politique macroéconomique**. En évitant des déséquilibres macroéconomiques insoutenables, une action en faveur de la promotion des exportations devient possible tout comme une stratégie de lutte contre la pauvreté. Il convient de contrôler le déficit budgétaire dont le financement monétaire constitue un facteur important d'inflation comme ça a été en 2002 (inflation de 6.1 % contre 4% en 2001). Pour cela, il convient de maîtriser les dépenses et d'accroître les efforts de mobilisation fiscale.

Parmi les chantiers les plus importants et prioritaires, la **facilitation du commerce** se distingue par son urgence. Il s'agit de réduire les obstacles à la libre circulation des marchandises à la fois aux frontières et à l'intérieur du pays. En premier lieu, la réforme des douanes devrait fluidifier les échanges à la frontière. En dépit de l'adoption d'un programme de sécurisation des recettes douanières, le transit des marchandises par le port est encore affecté par la viscosité et le manque de clarté des procédures. Les douanes manquent de moyens, de formation, et d'un sens de leur mission. Il s'agit là, en dépit des améliorations largement notées et saluées depuis l'arrivée d'une nouvelle direction à la tête de

l'administration des douanes, d'un goulot d'étranglement majeur appelant des mesures d'urgence. En second lieu, il s'agit de pérenniser les efforts remarquables engagés en 2003 pour éliminer les barrages routiers afin de favoriser l'intégration des marchés régionaux et d'améliorer la compétitivité des produits guinéens. De plus, il serait essentiel que des accords soient conclus pour que les passages des frontières vers les pays limitrophes puissent s'effectuer avec le même camion et donc sans rupture de charge. Ceci est en partie un problème de gouvernance et repose largement sur une volonté des autorités politiques.

L'adoption d'un calendrier précis pour la **mise en conformité avec le TEC** (Tarif Extérieur Commun) de l'UEMOA constitue certainement pour la Guinée une étape essentielle. Une telle orientation implique, en particulier, que les Douanes guinéennes « internalisent » cet objectif et s'y préparent activement. Pour porter ses fruits et éviter l'érosion de l'assiette fiscale, l'adoption du TEC devrait être accompagnée d'une réduction des exonérations et d'une clarification des conditions de leur octroi. En bref, cette réforme devrait l'occasion d'un engagement des pouvoirs publics en matière de transparence et de « lisibilité » du cadre réglementaire des échanges.

La poursuite vigoureuse et sans retours en arrière de la **libéralisation du commerce au sein de la CEDEAO** constitue un autre élément essentiel de l'amélioration du cadre des échanges et des investissements en Guinée. L'expérience incite à attirer l'attention sur les dangers de retours en arrière. Motivés officiellement par l'absence de réciprocité, ces retours en arrière ont signé l'échec des tentatives passées de libéralisation préférentielle sur le continent. Un engagement, au besoin unilatéral dans une première phase, est nécessaire pour relancer un processus dont l'économie guinéenne ne peut que profiter, les marchés régionaux étant actuellement cruciaux pour les produits d'exportation guinéens. La Guinée étant déjà présente sur ce type de marchés, caractérisés en outre par une demande importante vis-à-vis de l'offre guinéenne, des mesures limitées devraient conduire à un développement substantiel des exportations guinéennes vers ces marchés.

Le marché des changes, bien que libéralisé, présente encore de graves dysfonctionnements. Ceux-ci incitent les acheteurs de devises à se livrer à des exportations « opportunistes » dans le seul but de le contourner. En raison de leur caractère sporadique et non professionnel, ces exportations portent tort à la réputation des circuits d'exportation réguliers. La modernisation des conditions de fonctionnement du marché des changes et le retour de certaines activités dans les circuits officiels constituent des objectifs importants pour les pouvoirs publics.

En matière de fiscalité, **le régime d'exonérations et de remboursements de la TVA** doit être amélioré et son administration simplifiée. En effet, les remboursements sont à l'heure actuelle tellement aléatoires que les agents préfèrent souvent s'en passer, ce qui évidemment compromet la neutralité économique de la TVA.

En matière de droit de la concurrence, l'économie guinéenne est caractérisée par la fréquence des positions monopolistiques (en raison notamment de la faible taille des marchés). Les risques d'abus de position dominante sont élevés et appellent une certaine vigilance. L'application du droit de la concurrence ne doit cependant pas devenir un nouveau champ d'intervention discrétionnaire dans la gestion des entreprises privées. Une réflexion est donc nécessaire pour définir la nature des institutions ayant pour mission d'appliquer la réglementation existante. Une remarque similaire peut être formulée concernant le droit de la propriété intellectuelle.

Le **dispositif institutionnel d'appui** au développement du secteur privé et des exportations est particulièrement complexe et peu performant. Les objectifs des différentes institutions ont besoin d'être clarifiés et leurs moyens d'intervention renforcés. Il y a urgence à rationaliser et renforcer ce cadre institutionnel y compris le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME. Une attention particulière est à donner à la définition d'une politique nationale de promotion de la qualité, condition à la pénétration des produits guinéens sur les marchés extérieurs. Le secteur privé devrait être pleinement associé au processus.

Enfin, l'économie guinéenne souffre de **l'inadéquation de ses infrastructures publiques**, en particulier en matière d'électricité et de transport. Concernant l'électricité, une implication du secteur privé paraît nécessaire. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des déficits de la Société Nationale, ceci pourra se faire graduellement. Un contrat de management pourrait lancer le processus de partenariat pour rapidement améliorer la gestion du secteur. Concernant le transport, le réseau routier national commence à se reconstituer mais les producteurs et exportateurs souffrent encore du mauvais état de certaines liaisons essentielles et de l'absence d'entretien du réseau de pistes rurales. Il est indispensable de revitaliser l'exécution du volet « routes rurales » de la stratégie du secteur transport, actuellement en léthargie.

On ne peut, en effet, parler de « marché national » lorsque celui-ci est morcelé par des barrières physiques et économiques telles qu'il est parfois moins cher d'importer de l'extérieur par voie de mer que d'acheter à des producteurs locaux incapables, faute de routes convenables et libérées d'obstacles divers, d'assurer l'acheminement de leur production dans des conditions compétitives.

Des réformes sectorielles

Agriculture. La diversité des climats, la fertilité des sols, les ressources hydrauliques, etc. confèrent à la Guinée un avantage comparatif naturel dans la production d'un grand nombre de produits agricoles. Pour regagner sa présence sur les marchés internationaux, la Guinée gagnerait à mise en œuvre d'un programme de relance non seulement de la productivité agricole, mais aussi un programme d'amélioration du cadre dans lequel s'exercent les activités agricoles.

Il y a urgence à (i) réduire les coûts de production par une réduction des coûts élevés de connexion aux grands marchés nationaux, qui augmentent le coût des intrants et sapent la compétitivité des produits guinéens sur les marchés. La Haute et Moyenne Guinée sont particulièrement touchées ; (ii) il convient également de faciliter l'accès au crédit aux producteurs, d'assurer un environnement incitatif pour les investisseurs, nationaux comme internationaux. A cet égard, la réforme du foncier et la mise en place éventuelle de points francs sont d'important instruments ; (iii) Enfin, il convient de renforcer les services de recherche et vulgarisation et de promotion de la qualité. La matrice 5 contient l'ensemble des recommandations concernant l'agriculture.

Les actions proposées pour améliorer la performance en matière d'exportation des différentes filières n'atteindront toutefois pleinement leurs objectifs que lorsque le cadre incitatif dans lequel le secteur opère sera mis à niveau.

Pêche. La pêche est un autre secteur au potentiel important notamment si la Guinée parvient à faire reconnaître les droits sur la zone maritime qu'elle réclame. Le potentiel halieutique guinéen dépasse 200 000 tonnes les années où abondent les petits pélagiques. Au potentiel maritime s'ajoute celui du domaine continental qui peut donner lieu à une pêche diffuse mais très significative. Enfin, l'importance du réseau hydrographique et des mangroves suggère des possibilités importantes d'aquaculture de poissons et de crustacés. Toutefois, la contribution de ce secteur aux exportations, à l'emploi et à la sécurité alimentaire reste largement en dessous de son potentiel. Par ailleurs, du fait d'une fiscalité mal adaptée et des problèmes de gouvernance, la contribution de la pêche aux finances publiques demeure faible.

Les actions prioritaires proposées sont (cf. matrice 6) : (i) Restructurer le secteur et renforcer les fonctions de formulation politique et stratégique, la recherche et la promotion des activités de pêche ; (ii) Engager les procédures nécessaires pour faire reconnaître les droits sur la ZEE et ; (iii) Renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation du potentiel des ressources halieutiques et de surveillance des activités des opérateurs pour une gestion durable du secteur

Tourisme. Le tourisme est peu développé en Guinée. Toutefois, la Guinée a un avantage naturel pour ce secteur et ce secteur pourrait constituer une source d'emploi et de mobilisation de devises. Une stratégie en quatre phases est proposée afin de graduellement développer ce secteur: (i) Amorcer le décollage du secteur par une opération de tourisme balnéaire dans un site exceptionnel et facile à aménager (Bel Air). L'établissement d'un premier complexe touristique devrait constituer un signal positif pour les investisseurs du secteur; (ii) développer des niches : circuits culturels (thèmes de la musique, de l'animisme, des cultures café / thé / coton, des sites naturels en particulier du Fouta-Djalou, de l'esclavage) pour une clientèle de défricheurs de destination ; (iii) promouvoir à terme les îles de Loos : clientèles sous régionales et la pêche au gros ; (iv) envisager ultérieurement le développement des parcs du Niokolo - Badiar et du Niger (la concurrence de l'Afrique de l'Est et du Sud est très forte). L'exécution de cette stratégie nécessite cependant de prendre une décision gouvernementale de principe quant à la vocation touristique de la Guinée (cf. matrice 7)

Secteur artisanal minier et traditionnel. Les produits des mines artisanales sont déjà présents sur les marchés internationaux mais pourraient encore s'y développer si les obstacles spécifiques à ce secteur étaient réduits. La modernisation du secteur artisanal traditionnel quant à lui nécessite une plus grande transparence et visibilité du secteur ainsi que le développement des synergies avec le tourisme. Ces secteurs ont bénéficié d'appuis destinés à renforcer leur organisation. Ainsi, pour les activités artisanales non minières, les principales mesures d'encadrement ont été la création d'un Office de la Promotion et de Développement de l'Artisanat (OPDA), la publication d'un code de l'artisanat. Parmi les actions menées, on doit souligner les projets 4A à Kindia (Fondation Friederich Ebert), 4A/TA à Labé (financé par la GTZ), projet PNUD/ONUDI « Assistance au textile traditionnel en Guinée » etc. qui ont grandement contribué à la formation et à l'encadrement des artisans.

Le détail des mesures proposées est dans la matrice 7.

Prochaines étapes.

Les prochaines étapes sont les suivantes : (i) Dissémination des résultats de cette étude en Guinée et tenue d'un atelier avec la participation du secteur privé, des bailleurs de fonds et du gouvernement ; (ii) validation de la matrice de plan d'action par les autorités guinéennes et (iii) soumission de la matrice de plan d'action à l'attention des bailleurs de fonds lors d'une table ronde organisée ultérieurement en Guinée.

CHAPITRE 1 L'ECONOMIE GUINEENNE ET SON INTEGRATION DANS L'ECONOMIE MONDIALE¹⁰

1.1 LE CADRE DE LA POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE : DES CHANGEMENTS RADICAUX

La Guinée bénéficie d'une dotation en ressources naturelles favorables à une agriculture diversifiée ; elle dispose aussi de ressources minières exceptionnelles (bauxite avec 30 % des réserves mondiales connues, diamants, or, minerai de fer) et aussi d'un potentiel hydroélectrique considérable et largement inexploité.

Dès son accession à l'Indépendance en septembre 1958, la Guinée opte pour un système d'économie dirigée ; elle développe alors un large secteur d'entreprises publiques et décourage l'initiative privée. A partir de 1975, l'activité minière prend une importance croissante suite aux investissements substantiels dans le secteur de la bauxite. Le choc pétrolier de 1979-80 combiné avec une chute des prix de la bauxite compromettent une croissance fondée sur les produits miniers et sur un secteur d'entreprises publiques désormais en difficulté.

Les difficultés économiques du début des années quatre-vingt et le changement de régime politique en 1984 donnent le signal des réformes. En 1986, dans le cadre d'un Programme de Réforme Economique et Financière (PREF) appuyé par la Banque mondiale et le FMI, la Guinée s'engage dans une politique d'ouverture vis-à-vis de l'extérieur et de retour aux mécanismes de marché. L'objectif central des réformes est de réduire la forte surévaluation de la devise guinéenne et aussi de réformer un régime commercial fondé sur le contrôle des prix, les subventions à la consommation et l'application de programme nationaux d'importations et d'exportation. Il s'agit de réduire les déséquilibres macroéconomique et d'améliorer les conditions de vie de la population. Il s'agit également de créer un environnement propice à l'activité des entreprises privées. Ces politiques se heurtent à d'importantes rigidités et la croissance demeure faible.

Afin de promouvoir les réformes, la Guinée bénéficie du soutien de différents bailleurs de fonds. Ainsi, en 1990, un crédit d'ajustement sectoriel « Promotion du Secteur Privé » de la Banque Mondiale a pour objectif d'améliorer l'environnement du secteur privé. Ce crédit est suivi par un crédit sectoriel en

¹⁰ Ce chapitre s'appuie sur la contribution fournie par le FMI et sur le document conceptuel fournit préalablement à la mission principale.

faveur de l'Ajustement du Secteur financier (1994) visant à renforcer le secteur financier.

En 1997-98 devant l'ampleur des obstacles à un développement du secteur privé, un Programme Cadre pour le Développement du Secteur privé est mis en oeuvre avec le concours de diverses institutions du système des Nations Unies (PNUD, ONUDI, FAO, BIT). Ce programme découle des réflexions engagées pour l'élaboration du Programme National de Développement Humain (PNDH) développé à partir de la Lettre de Développement Humain (LPDH). Le cadre juridique défavorable au développement du secteur privé devrait être amélioré par le Programme d'Assistances à la Justice qui bénéficie du concours de la Banque Mondiale.

1.2 LA PERFORMANCE MACROÉCONOMIQUE

1.2.1 Une croissance irrégulière

Avec un PIB par tête de 394 \$ en 2001, la Guinée appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Le PIB par tête en fait a accusé une réduction de 32 pour cent par rapport à 1996, suite à la dépréciation du franc Guinéen pendant cette période. Toutefois, en termes de pouvoir d'achat (Purchasing Power Parity) le PIB par tête a augmenté de 17 pour cent sur cette période (Tableau 2). Sur cette période, le développement de la Guinée est gêné par trois handicaps exogènes : a) l'insécurité aux frontières avec l'afflux de nombreux réfugiés, b) le déclin des prix mondiaux de la bauxite et de l'alumine et c) l'augmentation des prix des produits pétroliers.

Au cours de la période 1996-2000, la conjoncture se dégrade continuellement : ainsi, la croissance du PIB réel passe de 5,2 % en 1997 à 2% en 2000. L'année 2001 marque une reprise puisque, malgré de graves inondations en Haute Guinée, la croissance revient à 3,6 % en 2001. A la suite d'une bonne campagne agricole, la reprise de 2001 se poursuit en 2002 avec un taux de croissance du PIB en volume de 4,3%. Cependant, compte tenu de la dépendance de l'économie guinéenne vis-à-vis du secteur minier, la conjoncture reste marquée par la faiblesse des prix mondiaux de la bauxite, par les perspectives incertaines de ce secteur handicapé par un accroissement des coûts de production.

TABLEAU 2 PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux de croissance du PIB	5,2	5,2	4,6	4,5	2,1	3,6

Taux de croissance du PIB par tête	2,0	2,0	1,5	1,4	- 0,9	0,5
Déflateur implicite du PIB	0,9	1,4	2,4	3,5	8,9	5,3
Evolution des prix à la consommation	3,0	1,9	5,1	4,6	6,8	5,4
Investissement brut fixe	17,9	16,3	14,4	16,1	15,5	14,2
Dont FBCF public	5,1	5,8	4,0	4,9	4,9	4,9
Taux de couverture des importations CAF par les exportations FAB %	92,4	92,0	75,8	74,1	75,9	86,3
Balance des paiements : compte courant /PIB	-4,9	-2,3	-5,0	-5,1	-5,6	-1,6
Avoirs extérieurs en mois d'importations	4,0	3,0	3,6	2,6	2,0	2,8
Taux de change /USD	1008,4	1099,9	1232,8	1387,4	1797,15	1949,86
Recettes publiques (dons exclus)/PIB	10,3	11,5	11,0	10,8	11,1	11,5
Contribution du secteur minier aux recettes publiques %	2,7	3,0	2,8	2,5	2,6	2,9
Dépenses publiques globales/PIB	16,5	17,7	14,6	16,1	16,7	18,8
Déficit budgétaire/PIB	-3,1	-3,0	-1,0	-3,0	-3,0	-4,0
Budget : solde primaire/ PIB	1,3	2,9	2,7	2,4	2,6	1,0
M2/PIB	9,0	9,9	9,8	9,9	11,0	11,5
Encours de la dette % PIB	83,3	82,8	90,6	97,5	115,9	118,9
PNB par tête 1/						
US \$	572,6	546,7	506,4	477,4	413	394,2
US \$ PPP	1845	1925	1996	2056	2092	2162
Population (milliers)	7058	7276	7502	7732	7968	8211

Source : Ministère de l'Economie et des Finances
1/ FMI

Sur la période 1997-2002, la croissance est poussée par de la dépense de consommation et l'investissement privé alors que la contribution des dépenses publiques de consommation et d'investissement étaient stables. Les services contribuent en 2002 à 46% du PIB. Cependant, la croissance sur 1997-2002 est surtout tirée par les activités primaires et secondaires ; le secteur de la construction réalise une croissance annuelle de 7%.

1.2.2 Des équilibres macroéconomiques toujours fragiles

L'inflation mesurée à travers l'évolution de l'indice des prix à la consommation progresse de 3,0 % en 1996 à 6,8 % en 2000 avant de revenir à 4 % en 2001. En raison d'une politique monétaire expansive rendue nécessaire pour financer le déficit budgétaire, en 2002 l'inflation est remontée à 6,1 %. Cette inflation élevée provient du renchérissement des produits pétroliers, de la dépréciation continue du franc guinéen et des dépassements statutaires des avances de la Banque centrale à l'Etat

En matière de finances publiques, un excédent primaire de plus de 2 % du PIB a été dégagé au cours des exercices 1997 à 2000 ; cet excédent primaire n'était plus que de 1,0 % du PIB en 2001 et a été presque nul en 2002. Le déficit budgétaire hors dons a atteint 7,5 % du PIB en 2001 puis 8,2 % du PIB en 2002 (respectivement 4 % et 6 % dons inclus). Le niveau des ressources publiques apparaît médiocre en dépit de recettes substantielles provenant de la taxation des exportations minières¹¹. Le taux de prélèvement public par rapport au PIB plafonne à moins de 12 % du PIB sur la période examinée contre 16,3 % en moyenne pour 31 PMA d'Afrique subsaharienne sur la période 1996-98. Ce faible niveau de mobilisation des ressources publiques qui provient d'une assiette fiscale étroite et de faiblesses dans l'administration de l'impôt, introduit une difficulté récurrente pour la gestion des finances publiques. La croissance imprévue des dépenses militaires a aussi contribué à creuser les déficits budgétaires. Une amélioration de la situation des finances publiques est possible si les mesures de renforcement des ressources et de contrôle des dépenses prévues sont mises en œuvre. Les ressources publiques sont fortement dépendantes des recettes perçues en douane qui s'élevaient en 1999 à 55 % des recettes publiques globales ; ce ratio¹², en baisse sensible, est de 42,5 % en 2001.

Le déficit du compte courant (y compris transferts officiels) de la balance des paiements a été ramené de - 4,9 % du PIB en 1996 à - 1,8 % en 2001. Le taux de couverture des importations CAF par les exportations FAB , qui était seulement de 75 % de 1998 à 2000 est remonté à 86,3 % en 2001. Cette amélioration est imputable à de bonnes performances à l'exportation (or et diamant en particulier). Le solde global s'est détérioré en passant d'un excédent moyen de 1,6 % du PIB sur 1997-2000 à un déficit moyen de 1,3 % du PIB sur 2001-2002. Les réaménagements et remises de dettes dans le cadre de l'initiative PPTE ont contribué à financer le déficit.

1.2.3. Une pauvreté persistante

De nombreux programmes successifs soutenus notamment par le FMI¹³ et la Banque Mondiale ont cherché à promouvoir la stabilisation et l'ajustement de

¹¹ Sur la période 1996-2001, la taxation des produits miniers a apporté environ un quart des recettes publiques mais cet apport a été décroissant par rapport au passé en raison du déclin des prix internationaux et aussi de l'insuffisance des investissements miniers. La contribution du secteur minier aux ressources publiques est passé de 82,4 % en 1986 à 26 % en 1996. Elle s'est ensuite stabilisée à ce niveau. Le prélèvement public non minier est passé de 2,1 % du PIB en 1986 à 7,7 % du PIB en 1996 puis à presque 10% en 2002, ce qui reste faible.

¹² Les ratios cités incluent outre les tarifs, la TVA, les droits d'accise et la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers.

¹³ La Guinée a conclu avec le FMI successivement un accord de stabilisation, deux Facilité d'Ajustement Structurel, deux accords de Facilité d'Ajustement Structurel Elargie, et enfin une Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance (2001-2004)

l'économie guinéenne. L'année 1996 est marquée par l'arrivée d'un gouvernement réformiste. Dès la fin 1996, les autorités adoptent une stratégie faisant largement appel au secteur privé et visant à améliorer les conditions de vie des plus pauvres (*Guinée, Vision 2010*, décembre 1996).

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) définit une stratégie pour réduire l'incidence de la pauvreté de 40,3 % en 1994 à 30 % en 2010. Cette stratégie repose sur une croissance soutenue et la création de revenus notamment dans le secteur rural, sur l'accès aux services de base et sur une amélioration des capacités institutionnelles et de la gouvernance. De manière complémentaire au DSRP, le Programme National d'Action (PNA) met en perspective sur la décennie 2001-2010 les actions à engager. Le Gouvernement Guinéen compte renforcer le DSRP par les conclusions du projet Cadre Intégré.

Malgré une croissance relativement élevée dans les années quatre-vingt-dix, l'incidence de la pauvreté semble inchangée¹⁴. L'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée dans les zones rurales (53%) que dans les zones urbaines (25%). Pour 88% d'entre eux, les pauvres vivent en zone rurale. L'extrême pauvreté affecte 18 % de la population rurale contre 0,3% pour Conakry et 5,6 % pour les autres centres urbains. Certaines zones sont particulièrement affectées : ainsi, le taux d'incidence varie de 62 % en Haute Guinée, 51 % en Moyenne Guinée, 42 % en Basse Guinée, 33 % en Guinée Forestière.

Malgré des progrès sensibles réalisés ces dernières années, les indicateurs de développement social sont plus défavorables que la moyenne déjà basse des autres pays d'Afrique subsaharienne (pour 1999, espérance de vie de 54 ans, taux de mortalité infantile de 98 pour 1000, taux d'analphabètes de 64 %, taux de scolarisation primaire de 56 %, etc.). En dépit d'une amélioration notable notamment dans le domaine routier, les infrastructures collectives (routes, électricité, télécommunications, etc.) restent faibles.

1.3 L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

1.3.1 Des exportations non minières stagnantes

Le taux d'exportation par rapport au PIB a progressé de manière importante entre 1996 (18.9%) et 2001 (27,9 %). Un examen de la composition des

¹⁴ La dernière enquête Budget-Consommation auprès des ménages date de 1994-95. Une nouvelle enquête est programmée.

exportations (tableau 3) montre une forte dépendance vis-à-vis des exportations minières, qui constituent en 2002 77,3 % des exportations globales et cette dépendance est croissante puisqu'en 1996, ce ratio était de 71,3 %. La très forte dépendance vis-à-vis des exportations minières a pour conséquence une forte sensibilité de l'économie guinéenne vis-à-vis des changements des prix internationaux des produits miniers.

Le secteur minier, pour l'essentiel intensif en capital, est à l'origine d'une distribution concentrée des revenus même si l'existence d'un secteur de mines artisanales employant environ 100 000 personnes atténue cette concentration. Les effets indirects de la demande du secteur minier sont relativement faibles en raison d'un recours important à l'importation.

Les exportations non minières sont faibles vis-à-vis des exportations minières. Elles constituent entre 10 à 15 % des exportations totales (tableau 3). Les exportations de produits manufacturés ont chuté avec la disparition des entreprises publique. Le secteur privé n'a pas pris le relais des entreprises publiques dont un grand nombre a été liquidé. Malgré un important avantage comparé, les exportations de café, de poisson et de divers autres produits agricoles (ananas et mangues notamment) constituent en 2001 moins de 2% des exportations de marchandises.

**TABLEAU 3 STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES (1996-2001)
POURCENTAGE DU TOTAL**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Exportations minières	71,3	69,1	71,3	71,8	78,3	77,3
Exportations non minières	11,7	15,9	14,1	13,1	12,4	10,4
<i>dont Café</i>	1,9	4,3	4,9	4,7	2,9	1,8
<i>dont Poisson</i>	4,9	6,3	3,2	1,9	3,2	3,0
Services	17,0	15,0	14,5	15,1	9,3	12,3
Total exportations de biens et services % PIB	18,9	19,6	21,2	21,6	24,7	27,9

Source : Autorités guinéennes

Les exportations de diamants, qui suivent des circuits commerciaux particuliers, sont enregistrées de façon très irrégulière. Les ventes de diamants guinéens évaluées à Anvers sont estimées à 150 à 200 millions de dollars par an, dont moins de cinquante millions de dollars passent par les circuits officiels.

Les exportations recensées sont destinées de manière marginales aux pays membres de la CEDEAO (tableau 4). Cela tient surtout à la composition des exportations, qui est dominé par les produits miniers. Le principal client de la

Guinée est l'Union Européenne. Il convient cependant de souligner les difficultés de comptabilisation de certains flux d'exportations surtout pour les flux d'exportation vers les pays de la région.

TABLEAU 4
EXPORTATIONS PAR DESTINATION, 1995-2001
POURCENTAGE DU TOTAL

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Etats-Unis	22.0	30.9	23.2	20.7	20.7	12.8	17.0
UE-15	49.9	44.8	60.5	63.5	63.5	61.9	64.1
CEDEAO	0.2	0.8	1.3	2.2	2.2	0.5	2.5
RDM	27.9	23.6	15.0	13.6	13.6	24.9	16.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : COMTRADE

132 Des importations alimentaires décroissantes

L'importance relative des importations alimentaires et notamment des importations de riz a fortement décliné (tableau 5). Ces dernières années, une légère tendance à la hausse de la part de la CEDEAO dans les importations guinéennes suggèrerait, si elle se confirmait, un certain progrès dans l'intégration régionale (Tableau 6)¹⁵. Enfin, les pays membres de l'Union Européenne, premiers clients de la Guinée, sont également ses premiers fournisseurs.

¹⁵ Ces chiffres doivent cependant être interprétés avec la plus grande prudence, les flux d'importations en provenance de la CEDEAO étant enregistrés par les douanes avec des erreurs de mesure considérables. Ces erreurs se manifestent à travers la volatilité de la ligne "CEDEAO" dans le tableau 6.

Tableau 5
Importations par produits, 1995-2001 (millions de dollars)

SITC1	Description	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
0	Prod alimentaires	215.0	118.3	113.4	104.6	135.6	110.0	110.9
0412	<i>Autres farines</i>	2.2	1.0	4.6	4.2	5.5	7.5	10.4
0422	<i>Riz</i>	90.1	51.1	40.5	37.4	48.4	28.5	32.7
0460	<i>Farine de blé</i>	18.8	9.2	14.8	13.6	17.7	7.4	10.2
0612	<i>Sucre</i>	14.8	4.7	10.0	9.2	12.0	13.5	16.8
0980	<i>Aliments prép.</i>	16.8	12.1	10.7	9.8	12.8	11.4	11.3
1	Boissons & tabacs	25.8	14.7	23.3	21.5	27.8	26.3	22.1
1222	<i>Cigarettes</i>	7.5	3.9	13.6	12.6	16.3	23.0	18.7
2	Prod bruts sf carb.	9.3	7.2	8.9	8.2	10.7	9.6	7.8
3	Carburants	156.0	171.9	63.9	59.0	76.5	1.2	0.9
4	Huiles & lubrifiants	13.3	12.3	10.2	9.4	12.2	11.7	8.2
5	Produits chimiques	51.5	38.7	43.6	40.2	52.2	51.6	65.7
5417	<i>Prod pharma.</i>	15.1	12.9	14.0	13.0	16.8	21.6	14.2
5225	<i>Prod ch inorg.</i>	4.5	2.5	4.6	4.3	5.5	4.1	17.2
6	Prod manufacturés	121.3	96.8	100.3	92.6	120.1	81.5	83.4
6612	<i>Ciment</i>	15.1	11.8	13.5	12.5	16.2	12.7	19.2
7	Mach & eq. transp.	170.7	153.3	219.6	202.6	262.7	116.2	149.7
7449	<i>Pièces de mach.</i>	8.9	10.6	13.6	12.5	16.2	7.4	14.4
7810	<i>Véhicules partic.</i>	54.5	20.6	29.2	26.9	34.9	26.3	36.6
8	Div prod manuf.	49.4	33.3	35.6	32.9	42.6	51.0	39.2
9	Autres	6.3	1.2	0.9	0.8	1.1	1.7	1.8
	Total	818.5	647.7	619.7	571.8	741.5	460.8	489.6

Source : COMTRADE

Tableau 6
Importations par origine, 1995-2001 (pourcentages)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Etats-Unis	6.9	7.2	7.6	7.6	7.6	7.9	7.1
UE-15	43.7	42.7	54.5	54.5	54.5	41.1	49.0
CEDEAO	13.1	21.5	9.6	9.6	9.6	23.1	14.9
RDM	36.3	28.5	28.4	28.4	28.4	27.9	29.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : COMTRADE

1.3.3 Environnement international : une évolution défavorable des cours des produits de base

L'évolution des termes de l'échange a été défavorable au cours de la dernière décennie. Les valeurs unitaires de la bauxite exportée vers les Etats-Unis sont orientées à la baisse depuis le début des années 90 (tableau 7). Depuis 1982, année marquant un retournement de tendance, les cours de la bauxite ont perdu 0.8% par an en moyenne sur le marché nord-américain. Pour les produits agricoles, les cours du cacao ont quelque peu repris, au moins en termes nominaux, depuis la chute drastique de la deuxième moitié des années quatre-vingt ; les cours du café, par contre, ont continué à descendre jusqu'à une stabilisation entre 2000 et 2002 à un niveau représentant 63% (en termes nominaux) de celui de 1995 et 33% de celui de 1985. Les cours du coton ont retrouvé leur niveau de 1985, à moins de la moitié du pic du milieu des années quatre-vingt-dix. Les subventions accordées à leurs producteurs de coton par les pays industriels ont contribué à peser sur les cours.

TABLEAU 7
COURS MONDIAUX DE QUELQUES PRODUITS BRUTS,
UNITES : DOLLARS COURANTS

	Cacao	Café	Coton	Bauxite^a
1970	29.48	44.38	30.66	4.75
1975	59.84	83.25	58.81	12.83
1980	95.70	121.21	99.16	33.07
1985	107.93	196.77	48.19	36.26
1990	58.83	89.89	83.86	40.69
1995	62.64	103.99	88.43	28.96
2000	40.50	64.50	65.86	29.09
2002	71.13	65.78	41.38	n.a.

Source : FMI, *International Financial Statistics*

a) Valeurs unitaires de la bauxite livrée aux Etats-Unis, en dollars courants par tonne.

1.4 COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE GUINÉENNE

1.4.1 Le régime commercial

La Guinée a adhéré à l'OMC le 25 octobre 1995 en tant que 125^{ème} membre de l'OMC. Depuis 1975, la Guinée est membre¹⁶ de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Un amendement en 1993 au Traité de

¹⁶ La Guinée a aussi adhéré en 1979 à la Mano River Union (MRU) et elle a été signataire du traité de la Communauté Economique Africaine (CEA).

la CEDEAO a prévu le libre échange des services des mouvements de capitaux et des personnes dans la zone CEDEAO tandis qu'une union douanière était prévue pour 2000. Certes, le calendrier initial n'a pas été respecté mais en décembre 2000, afin de promouvoir l'intégration régionale, les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA ont prévu d'appliquer le Tarif Extérieur Commun déjà adopté par les pays de l'UEMOA (cf. infra).

Un avantage essentiel serait de s'inscrire dans un système d'incitation cohérent, lisible et harmonisé par rapport aux pays membres de l'UEMOA. Le TEC se substituerait à un tarif particulièrement complexe. Le tarif guinéen actuel est composé d'un droit fiscal d'importation (DFI), d'une redevance de traitement et de liquidation (RTL) et d'une surtaxe de consommation (SC). Le DFI est lui-même un droit consolidé de trois droits ; il regroupe un droit de douane d'entrée (DDE) de 0, 2, 7 %, un droit fiscal d'entrée (DFE) de 0, 6, 8 % qui est porté à 22 % pour la farine et les huiles végétales et à 23 % pour le riz ; ces derniers produits sont exonérés de TVA. Enfin, le DFI comprend aussi un droit unique d'entrée de 6% pour les matières premières et de 5,6 % applicable aux importations de produits pétroliers et aux importations des compagnies minières. La RTL est assise sur l'ensemble des importations y compris les importations exonérées ; son taux est de 2 %. La surtaxe de consommation s'applique à certains produits importés dont certains peuvent constituer des intrants (peintures, barres de fer, tôle, clous et pointes ; elle s'applique aussi aux alcools. Le taux de la surtaxe de consommation varie entre 5 et 70 %. Certains taux de protection nominale sont élevés ; ainsi, celui de la bière s'élève à 63%.

Le tarif moyen pondéré théorique s'élève en 2002 à 18,3 % (tableau 8). Du fait des exonérations, le taux moyen collecté est ramené à 9 %. Le tarif actuel se caractérise par une progressivité négative : les biens les plus taxés sont les biens non transformés notamment les biens alimentaires. Une telle structure tarifaire n'est pas favorable au développement d'activités de transformation. Cependant, au prix de pertes de recettes budgétaires importantes (en 2001, le manque à gagner porte sur la moitié des recettes tarifaires), les exonérations notamment dans le cadre du Code minier, du Code des investissements, de Conventions particulières et de l'aide aux projets tendent à rétablir une progressivité positive du tarif : les exonérations concernent plus particulièrement les intrants, les biens d'équipements et autres produits peu transformés et ont donc pour effet d'agir sur la structure du tarif effectivement appliqué. Ce rétablissement de la progressivité à travers les exonérations conduit à un système de protection complexe et peu lisible. En ce qui concerne le riz, culture essentielle en Guinée, le système de protection prévu (tarif global de 32 %) est l'objet de réfaction qui amoindrisse la protection de ce produit. Enfin, la plupart des restrictions quantitatives ont été éliminées. Cependant l'importation des pommes de terre est prohibée de février à juin. Le quota d'importation de la farine a été supprimé.

Tableau 8
Tarif douanier de la Guinée

	NPF		CEDEAO	
	Nombre de lignes ^a	Tarif pondéré	Nombre de lignes	Tarif pondéré
Total	1870	18.57	271	13.42
Par catégorie OMC				
Produits agricoles	265	21.81	29	4.06
Autres produits	1605	15.86	241	13.66
Par secteur ISIC Rev. 3				
Agriculture et pêcheries ^b	4	17.48	3	5.75
Produits miniers	5	19.22	0	n.a.
Produits manufacturés	80	18.71	56	13.59
Par sections SH				
01	45	11.3	6	3.3
02	87	22.8	4	0.5
03	13	24.2	0	0.0
04	120	22.6	19	4.1
05	21	15.5	6	14.4
06	178	16.2	54	6.2
07	97	17.0	24	9.8
08	14	17.0	3	17.0
09	23	17.0	2	17.0
10	69	16.2	22	10.2
11	285	15.5	22	4.6
12	29	10.3	10	10.1
13	70	13.6	6	16.6
14	4	32.2	0	0.0
15	193	16.2	31	11.5
16	395	15.0	41	5.3
17	63	18.0	9	8.2
18	79	17.0	4	1.1
19	3	17.0	0	0.0
20	80	17.6	7	17.0
21	2	4.8	0	1.5

Source : Direction Nationale des Douanes, calculs de la mission.

a) Nombre de lignes définies au niveau HS6. Chapitre 22 exclu.

b) La différence entre les taux moyens pondérés pour les postes « produits agricoles » (OMC) et « agriculture et pêcheries » (ISIC) vient du secteur « produits alimentaires & boissons » (ISIC 15) compté comme produit manufacturé selon la nomenclature ISIC Rev. 3 et comme produit agricole (chapitres HS 1 à 24) selon la nomenclature OMC.

1.4.2 L'adoption du TEC UEMOA

Afin de promouvoir l'intégration régionale, la Guinée comme les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA a décidé en décembre 2000 de s'engager à appliquer (à partir du 1er janvier 2005 pour la Guinée) le Tarif Extérieur Commun déjà adopté par les pays de l'UEMOA.

Le TEC de l'UEMOA comprend quatre taux : zéro, cinq, dix et vingt pour cent. Les biens à valeur scientifique, culturelle ou sociale ainsi que les intrants agricoles et les biens d'équipement sont taxés au niveau le plus faible, soit zéro. Les matières premières, le pétrole brut et les céréales à usage industriel sont taxés à 5 %. Les autres céréales, les produits intermédiaires, le gazole et le mazout sont taxés à 10 %, et les biens de consommation sont taxés au taux le plus élevé, soit 20 %. A ces taux s'ajoute une taxe communautaire au taux de 1 % ainsi qu'une « taxe statistique », également au taux de 1 %. Le régime commercial de l'UEMOA prévoit également la TDP (Taxe Dégressive de Protection) ainsi que la TCI (Taxe Conjoncturelle à l'Importation). La TDP a été à l'origine conçue comme un instrument d'ajustement temporaire¹ destiné à amortir l'effet de la réduction des barrières commerciales pour les pays dont la protection baissait avec l'adoption du TEC, et devant être éliminé en 2003. Elle est applicable à un certain nombre de produits de consommation courante incluant le tabac, les allumettes, les bougies, les piles, et le lait en poudre. La TCI est un instrument de protection contingente¹ apparenté à une clause de sauvegarde et destiné à amortir l'effet des fluctuations des prix mondiaux sur les prix intérieurs ainsi qu'à protéger les producteurs de la zone contre les pratiques de concurrence déloyale. Elle peut s'appliquer à un taux de 10 % aux importations de produits agricoles en concurrence avec la production locale, notamment riz, légumes, pommes de terre, sucre, farine, oignons etc. Le prix de déclenchement de la TCI est une moyenne pondérée du prix à l'importation du bien et de son coût de production intérieur.

Si l'adoption du TEC UEMOA n'est pas de nature à lever tous les obstacles à la libéralisation des échanges intra-zone, elle devrait réduire les détournements de trafic dus aux disparités de tarifs extérieurs et élimine la nécessité de recourir à des règles d'origine pour éviter les réexportations à l'intérieur de la zone (les règles d'origine de la CEDEAO, qui sont sans conséquences en l'absence de libéralisation interne, imposent une proportion minimum de valeur ajoutée ou d'intrants locaux). De plus, le TEC ayant été déterminé dans le cadre de l'UEMOA, son adoption présente l'avantage de réduire le pouvoir discrétionnaire des autorités nationales dans la définition et l'application des régimes commerciaux. Cependant le TEC de l'UEMOA n'est pas défini sur toutes les lignes tarifaires, laissant indéterminé le taux applicable aux lignes tarifaires non définies.

Par rapport à la moyenne des autres pays africains, la contribution budgétaire des recettes tarifaires est élevée. La contribution des recettes tarifaires qui seules sont à l'origine d'une protection économique, aux recettes budgétaires totales s'élève à 30 %. Ce ratio est de 42,5 % par rapport aux ressources publiques non minières.

Selon les évaluations de la mission FMI de 2002, les implications budgétaires de l'alignement du tarif guinéen sur le TEC de l'UEMOA devraient être faibles dans la mesure notamment où le TEC serait pleinement appliqué en réduisant au minimum les exonérations. Certes, la baisse de taux de taxation tarifaire devrait impliquer une perte théorique de recettes de l'ordre de 18 milliards de FG, soit 3% des recettes budgétaires totales (0.3% du PIB) mais cette perte pourrait être plus que compensée par une réduction des exonérations et aussi par un effet favorable sur les quantités importées de la réduction des tarifs.

1.4.3 L'Accès aux marchés extérieurs

Les barrières tarifaires

Les barrières tarifaires à l'accès des produits guinéens aux grands marchés mondiaux ont été largement éliminées. La Guinée est en effet éligible à deux régimes fortement préférentiels : l'AGOA (*Africa Growth & Opportunity Act*) pour les Etats-Unis et TSA (« Tout sauf les armes ») pour l'Union Européenne.

Les conséquences immédiates de l'initiative TSA pour la Guinée ne peuvent qu'être limitées, les quinze principaux postes d'exportation de la Guinée en 2001 étant déjà en franchise de droits de douane en vertu des accords UE-ACP (ibid.). En outre, l'initiative TSA comporte des exceptions pour certains produits agricoles (riz, sucre et bananes) qui, s'ils sont encore marginaux dans les exportations guinéennes, présentent un fort potentiel. Ces sous-secteurs seront l'objet d'une libéralisation par étapes s'étalant jusqu'en 2008. Paradoxalement, cette libéralisation progressive est une chance pour la Guinée, dont les structures de production, de commercialisation et d'exportation sont actuellement inadéquates. En effet, elle fournit aux autorités nationales une "fenêtre" pour la mise en place, en partenariat avec le secteur privé, de structures adéquates. Il s'agit là d'un défi majeur.

Contrairement à l'initiative TSA, l'AGOA n'a pas d'exception importante en termes de produits sensibles (à part, bien entendu, ceux de l'armement). Ces deux initiatives ouvrent, pour les pays les moins industrialisés d'Afrique subsaharienne, des opportunités potentielles liées à la délocalisation d'activités de confection à faibles exigences technologiques et capitalistiques. L'accès de la Guinée à la mer par un port relativement performant par rapport aux normes

régionales ainsi que le faible coût de sa main d'œuvre désignent la Guinée comme un bénéficiaire potentiel de ces mesures préférentielles. Cependant, les fenêtres de vente des détaillants étant très courtes, la filière textile-confection est très sensible aux retards de livraison. L'intégration dans ses chaînes de distributions internationales requiert donc la réactivité des sous-traitants locaux ainsi qu'une certaine 'programmabilité' de l'environnement des affaires. Ceci nécessite des infrastructures et services publics performants, qu'il s'agisse d'énergie, de télécommunications, de transports terrestres ou des procédures de dédouanement. De plus, les règles d'origine de l'AGOA exigent que la valeur ajoutée dans le pays bénéficiaire soit substantielle, ce qui implique l'existence préalable d'un tissu industriel.

Infrastructures et services publics gravement déficients limitent l'attractivité du site-Guinée comme base manufacturière et exportatrice. Par ailleurs, le tissu industriel guinéen reste à développer. Ainsi, les opportunités offertes par l'AGOA comme le TSA doivent être envisagées dans une perspective de long terme, une fois que les pré-requis de base seront en place. Par contre, et il s'agit là d'un bénéfice indirect non négligeable, la mise en place de ces pré-requis fournit aux autorités une feuille de route pour la modernisation de l'économie nationale.

Les normes sanitaires & phytosanitaires

En raison de la faiblesse des exportations guinéennes de produits agricoles et alimentaires, les barrières implicites à l'accès au marché créées par les normes SPS (sanitaires et phytosanitaires) n'affectent pas directement la performance actuelle de l'économie nationale. Cependant ces barrières, dont l'importance dépend fortement des secteurs, pourraient constituer un obstacle potentiel dans un scénario à long terme de retour de la Guinée sur les marchés internationaux.

Pour le café, la Commission Européenne a récemment révisé le Règlement CE 466/2001 fixant des normes maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires¹⁷. Le café guinéen, étant exporté non torréfié, est potentiellement concerné par la nouvelle réglementation européenne. Jusqu'à présent, aucune expédition de café guinéen —dont le principal débouché est le Maroc en vertu d'un accord bilatéral de libéralisation commerciale— n'a été refusée pour teneurs excessives en ochratoxines.

Aucune expédition de fruits ou légumes (la Guinée exporte des quantités limitées d'ananas vers l'UE) n'a, de même, été refusée pour teneurs excessives en aflatoxines. Les normes SPS de l'UE n'ont donc pas encore eu l'effet de créer des barrières à l'accès au marché des produits agricoles guinéens, mais un manque de vigilance pourrait constituer à terme une source de difficultés.

¹⁷ Règlement 472/2002 adopté le 12 mars 2002 et Directive 2002/26/CE.

L'établissement de normes sanitaires nationales est prévu par le Code de Santé Public de 1997 et confié à l'INNM (Institut National de Normalisation et de Métrologie). Etablissement public à caractère scientifique et technique placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, l'INNM a bénéficié de l'assistance de l'ONUDI entre 1995 et 1996 dans le domaine de la normalisation et du contrôle de qualité dans certaines filières à potentiel d'exportation (pêche, bois, agro-alimentaire et matériaux de construction). Un Service National de Contrôle de la Qualité et des Normes (SNCQN) a également bénéficié en 1991 d'une assistance du bureau Veritas en formation et équipement (un laboratoire mobile) destinée à lui permettre de vérifier la conformité avec les normes du Codex Alimentarius de l'eau courante, de la viande et du poisson mis sur le marché. Cependant les contrôles sont, au mieux, sporadiques. Par contre, la SGS et le bureau Véritas réalisent des inspections de produits avant exportation (qualité, quantité et emballage) dans le cadre de contrats privés. La fumigation des fruits & légumes, si applicable, est assurée par les compagnies de transport maritime ou aérien. Le manque chronique de moyens du SNCQN suggère la nécessité d'une coopération accrue entre exportateurs, pouvoirs publics et sociétés d'inspection.

1.4.4. Recommandations clés du Chapitre 1

Parmi les mesures les plus importantes (voir matrice 1), figurent

Recommandation 1. Adoption du TEC UEMOA dans les délais prescrits et selon les recommandations de la mission du FMI d'octobre 2002. Afin d'éviter pertes de recettes budgétaires et distorsions économiques, il convient d'éliminer les exonérations discrétionnaires et de limiter strictement toute exonération.

Recommandation 2. Reprise du dialogue sur la mise en œuvre du calendrier de libéralisation des échanges dans la CEDEAO

Recommandation 3. Faciliter l'application des régimes économiques et des dispositions du code des investissements, notamment pour les produits agricoles d'exportation.

Recommandation 4. Renforcer la capacité de la Guinée à prendre part aux négociations internationales et plus généralement renforcer les capacités et ressources humaines en commerce international et politique d'incitation au profit du secteur privé et de l'Administration. Cette recommandation 4 correspond à un **axe prioritaire (matrice 1)** approuvé lors de l'Atelier National du Cadre Intégré. A cette fin, une assistance technique sera nécessaire

CHAPITRE 2 LES FACTEURS DE COMPETITIVITE DES EXPORTATIONS GUINEENNES

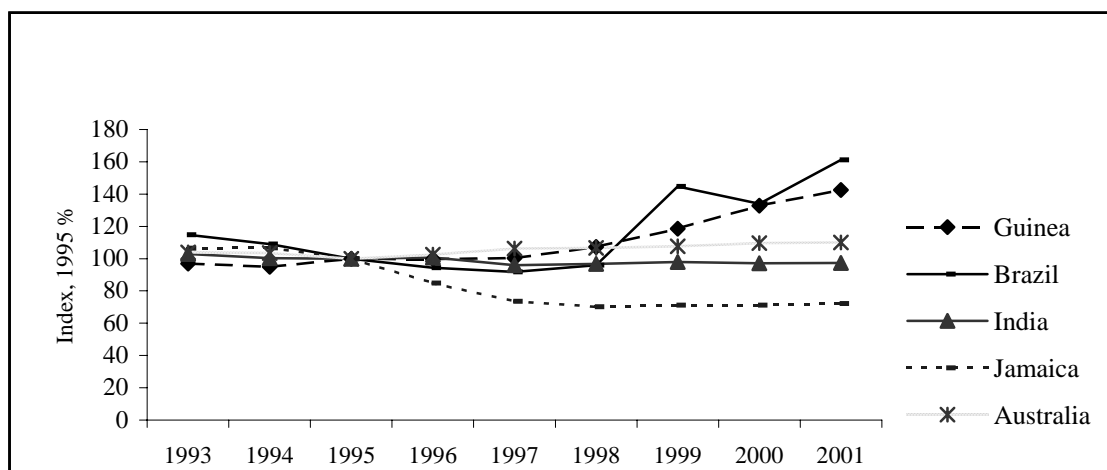
On analyse certaines des contraintes essentielles à l'activité productive en Guinée (coût et accessibilité du crédit, disponibilité des devises, infrastructures. Ensuite, on examine le rôle crucial de la douane et de ses partenaires dans la facilitation du commerce qui constitue un facteur clef de la compétitivité d'une économie.

2.1 LES CONTRAINTES A L'ACTIVITE PRODUCTIVE

2.1.1. Le taux de change

En 1985 , la Guinée a pratiqué une forte dévaluation et abandonné le syli au profit du franc guinéen. Depuis lors le taux de change nominal a graduellement déprécié. Pendant la période 1997-2001, le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié au rythme annuel de 5 %. Le taux de dépréciation du TCER a atteint 2,6 % en 2002. Cette dépréciation constitue un facteur de compétitivité externe a permis aux exportations de bauxite de progresser. Cependant, la dévaluation brésilienne a accru la compétitivité des exportations de bauxite du Brésil (cf. Graphique 1). La dépréciation du TCER devrait être favorable surtout aux exportations non minières ; malheureusement, le manque d'intégration des marchés (infra, chapitre 3) empêche la transmission de cette incitation positive surtout vers les régions les plus enclavées et les plus pauvres.

GRAPHIQUE 1 EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE EFFECTIF RÉEL DE LA GUINÉE



Source : FMI

De 1987 à 1999, la Guinée a adhéré au Programme de Coopération Monétaire (PCM) de la CEDEAO. L'objectif à long terme de ce programme est la création d'une zone monétaire unique entre les pays d'Afrique de l'Ouest. Une étape vers cette zone monétaire unique est la création, à côté de la zone UEMOA composée de huit pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), d'une deuxième Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO composée de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria et de la Sierra Leone) ; le Cap Vert et le Libéria ont le statut d'observateurs. La lenteur des progrès réalisés dans le cadre du PCM et une volonté politique renouvelée en faveur d'une plus grande intégration régionale lors de la Déclaration d'Accra (avril 2000) ont incité à adopter une Approche Accélérée pour parvenir à établir la seconde zone monétaire d'Afrique de l'Ouest ; cette approche repose à la fois sur la création des Institutions nécessaires à la gestion de la nouvelle zone monétaire et sur une convergence économique des différents pays marquée par l'adoption de critères de convergence. Compte tenu de la complexité et de la difficulté du chantier en cours, une assistance technique substantielle sera certainement nécessaire.

2.1.2 Un crédit coûteux et peu accessible

Seules sept banques commerciales sont présentes en Guinée en 2002, totalisant seulement 27 agences. Le crédit bancaire est peu développé : le crédit au secteur privé représente environ 8.7% du PIB contre une moyenne de 43.3% dans les pays en développement à faible revenu¹⁸. Le crédit documentaire à l'exportation est très faible et d'usage plutôt décroissant, son coût étant prohibitif. En effet, outre une commission de 1%, les banques commerciales demandent des taux d'intérêt proches de 20% (la Banque Centrale n'a plus de taux directeur, mais les taux de base fixés par les banques commerciales sont en 2002 autour de 12.5%). Par ailleurs, la Banque Centrale ayant mis fin vers le milieu des années quatre-vingt dix au refinancement à taux préférentiel des avances sur récoltes et sur marées, le préfinancement de la pêche et des récoltes s'est renchéri et surtout raréfié. Ainsi, aucun préfinancement n'a été accordé pour la campagne de récoltes 2001 (chapitre 5).

Les contraintes pesant sur l'expansion du crédit et la baisse des taux sont communes à la plupart des PMA. Le poids des créances douteuses dans le portefeuille des banques commerciales guinéennes (30% selon le rapport 2001 de la Banque Centrale, 20 à 25% en excluant le passif de la BIAG, banque semi-publique liquidée en 1997) est significatif. Une opération d'indemnisation des déposants lésés par la faillite en 1999 du Crédit Mutuel de Guinée est en cours. Les règles prudentielles ne sont pas toujours respectées, certaines banques

¹⁸ Banque Mondiale, *Rapport sur le Développement dans le Monde, 2002*.

prêtant jusqu'à sept fois leurs fonds propres à un seul client. Ce manque de diversification résulte lui-même du faible nombre de risques solvables en Guinée.

Les dépôts à terme ne représentent qu'une faible fraction des dépôts, et parmi eux beaucoup n'ont que trois mois et un jour de maturité, un accord permettant la défiscalisation des intérêts. Certaines banques locales ont cependant placé récemment avec succès des produits à plus long terme. Ce manque de dépôts d'épargne contraint les banques à limiter sévèrement leurs encours à long terme.

Par ailleurs, le crédit à l'investissement est fortement limité par l'aléa moral. Les banques se plaignent du manque de transparence de leurs clients. Elles tendent à se replier sur les filiales de grands groupes internationaux qui fournissent comme collatéraux des garanties des maisons-mères ou des nantissements sur matières premières. Les opérateurs du secteur bancaire soulignent cependant une certaine amélioration du climat des affaires. La modification du code foncier dans le milieu des années quatre-vingt dix a permis un début d'utilisation, à partir de 1996, de titres fonciers comme collatéraux. Le règlement judiciaire des contentieux s'est également amélioré, même si les jugements sont loin d'être toujours exécutoires.

L'adhésion en septembre 1995 de la Guinée au traité OHADA (Organisation de l'Harmonisation en Afrique de Droit des Affaires)¹⁹ et son entrée en vigueur le 21 novembre 2000 apparaît porteuse de progrès dans la transparence et le respect des contrats, tout au moins lorsque la législation intérieure sera en conformité avec le traité. Ce dernier primant sur les lois nationales, une certaine confusion règne actuellement et donne lieu à des interprétations contradictoires lors de contentieux bancaires portés devant les tribunaux guinéens. Un prêt avec cautionnement, par exemple, soumet selon l'Acte Uniforme de l'OHADA la banque prêteuse à une obligation d'information de la caution sur l'état financier de l'emprunteur, faute de quoi la caution n'est plus redevable des intérêts du prêt. Cette obligation n'a pas été traduite en droit guinéen.

¹⁹ Fondée par le Traité de Port-Louis le 17 octobre 1993, l'OHADA comprend 16 états : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Elle a pour but l'harmonisation du droit des affaires dans les Etats membres, la promotion de l'arbitrage et la formation des magistrats. Le traité comprend un Acte Uniforme sur le droit commercial général, un Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, et un Acte Uniforme portant organisation des sûretés. L'harmonisation des droits du travail, de la vente aux consommateurs et des transports terrestres est en cours.

2.1.3 Une disponibilité de devises encore réduite

Le franc guinéen est non convertible. Par contre, la Guinée a adhéré en novembre 1994 à l'Article 8 des statuts du FMI prohibant les restrictions sur les transactions courantes. Les résidents sont ainsi autorisés à détenir des comptes en devises dans les banques commerciales guinéennes. Les dépôts de résidents sur des comptes à l'étranger sont également autorisés mais —en principe— notifiés à la Banque Centrale.

Les exportateurs sont soumis à une obligation de rapatriement de 100% des devises sous quatre-vingt-dix jours (cent vingt jours pour certains types de contrats) mais pas à une obligation de restitution, les devises ne devant qu'être rapatriées sur le compte en devises domicilié au nom de l'exportateur dans une banque commerciale guinéenne. La Banque Centrale assure le suivi des transactions extérieures par les DDE (Demandes Descriptives d'Exportation) et DDI (Demandes Descriptives d'Importations). Les entreprises minières, opérant sous le régime de contrats de concession, échappent à l'obligation de rapatriement des devises ; elles se limitent à acquitter une taxe en devises versée à la Banque Centrale ou à l'un de ses correspondants étrangers. Par contre, leurs rapatriements volontaires sont soumis à une obligation de restitution.

Les importateurs ont accès aux devises par les enchères mensuelles de la Banque Centrale, tenues le premier mercredi de chaque mois depuis février 2002. Ces enchères, ouvertes aux banques commerciales, aux entreprises minières et aux sociétés publiques et parapubliques, mettent sur le marché quatre à cinq millions de dollars en devises par mois, soit près de soixante millions par an. Les banques commerciales sont tenues d'indiquer à l'avance les intentions d'achat de leurs clients à la Banque Centrale. La lenteur de la procédure d'accès aux devises sur le marché officiel est un obstacle pour les opérateurs du secteur agricole, en particulier pour ceux qui opèrent à flux tendus (fruits et légumes notamment)..

Les besoins en devises non couverts par les enchères le sont sur le marché parallèle (non bancaire), estimé à plus de cent millions de dollars par an et alimenté en partie par les exportations d'or et de diamant. La prime du marché non officiel par rapport au marché officiel est devenue faible. Enfin, négociants et industriels contournent le marché des changes par le recours à la compensation de créances. La marginalisation du marché officiel entraîne l'apparition d'activités d'exportation principalement destinées à fournir des devises. Ces activités « opportunistes » nuisent à la crédibilité des réseaux d'exportation de produits guinéens. L'amélioration du fonctionnement du marché officiel des devises est donc une priorité non seulement pour faciliter les flux d'importation mais aussi pour crédibiliser les circuits d'exportation.

2.1.4 Une application de la TVA contraire à la compétitivité

La TVA est en principe une taxe neutre vis-à-vis des échanges. Malheureusement dans le cas de la Guinée, les crédits de TVA relatifs aux exportations²⁰ ne font pas l'objet de remboursements réguliers. Ils agissent alors comme des pseudo-taxes à l'exportation. Pour l'instant, le secteur minier semble constituer le principal secteur handicapé par le remboursement irrégulier des crédits de TVA.

2.1.5 Les infrastructures collectives

Infrastructures portuaires

La Guinée possède deux ports en eau profonde : le port minéralier de Kamsar et le Port Autonome de Conakry (PAC). Toutes les activités de services portuaires (transit, consignation, manutention et transport) ont été privatisées.

Le PAC comprend un terminal pétrolier, un terminal minéralier et un terminal de conteneurs. Le terminal minéralier, utilisé par la Société des Bauxites de Kindia (SBK) ne fait transiter qu'une faible partie des exportations guinéenne de bauxite. Six cent cinquante-deux navires ont transité par le PAC en 2001 dont 214 porte-conteneurs. Bien que les données disponibles ne soient pas parfaitement comparables, on tente de comparer les frais portuaires de la Guinée avec ceux de pays potentiellement concurrents de la sous-région. Les frais supportés par un porte-conteneur sont estimés par les professions maritimes à environ \$9000, soit nettement plus qu'à Dakar ou Abidjan (environ \$5000), mais les temps de séjour en rade et à quai, par contre, se comparent favorablement aux autres ports de la région (tableau 9). Le trafic de conteneurs était en 2001 de 38 318 entrées-sorties (22 459 à l'importation et 15 859 à l'exportation), en hausse de 36% par rapport à 1996, soit une croissance annuelle moyenne de 6,3%. Le déséquilibre entre les entrées et les sorties de conteneurs reflète le déficit commercial de la Guinée dans la plupart des postes autres que la bauxite. Le PAC est proche de la saturation, alors que les prévisions de trafic sont à la hausse, en particulier lorsque la liaison routière Conakry-Bamako sera construite.

Une extension du port est envisagée. Cependant la saturation du port de Conakry est aussi une question de gestion des flux. D'une part, l'espace disponible à quai est limité par le grand nombre de conteneurs stockés à vide sur le port, ce qui limite l'espace utilisable. D'autre part, le stockage excessif de conteneurs est aggravé par la lenteur de leur dédouanement (voir chap. 2). Le PAC souffre également de l'engorgement de son accès routier, qui se fait par la

²⁰ Seuls les crédits de TVA relatifs aux exportations sont remboursables. Il s'agit d'un biais important au détriment notamment de l'investissement. Cette disposition incite à la demande d'exonérations supplémentaires.

ville de Conakry. La construction d'un terminal de transit route-rail ou « port sec » dans les environs de Sanoya (36 km de Conakry) faisant passer les charges de la route à une liaison ferroviaire vers le port est envisagée. Une étude de faisabilité a été réalisée mais les avis divergent quant à l'utilité de créer un point supplémentaire de rupture de charge.

TABLEAU 9
INFRASTRUCTURE PORTUAIRE ET SERVICES DE TRANSPORT : COMPARAISONS
INTERNATIONALES

	Guinée ^a	Côte d'Ivoire	Sénégal ^a	Ghana	Maurice	Kenya	Zimbabwe	Inde	Hong Kong
	Conakry	Abidjan	Dakar	Accra	Pt Louis	Momb.	Durban	Bombay	HK
Total	1550	2530	2260	1685	1810	2240	1455	1475	1490
Fret maritime ^b	1100	1430	1350	1500	1580	1525	1250	1325	1300
Frais de port ^b	450 ^c	1100	670 ^d	185	230	715	205	150	190
Temps de transport ^e	15	15-20	15-20	20-25	28-30	30	21	24	25
Temps de séjour du navire ^f	15 h	12-24 h	12-24 h	12-18 h	24 h	4 j	12-14 h	12-24 h	8 h
Temps de séjour du conteneur	24 h	48-72 h	24 h	48 h	24 h	4 j	72 h	24 h	24 h
Fréquence ligne ^g	1	1	1	3	3	2	3	3	7

Notes

2002 ; autres pays : 1994

Estimés pour un conteneur de 20' de marchandise sèche à destination du Havre ou de Hambourg, en dollars US ;

Dont \$330 pour la manutention et \$120 pour le transit (comprenant chargement du conteneur, fumigation si applicable, et documentation)

Dont \$440 pour la manutention et \$230 pour le transit.

Jours de mer

Somme des temps moyens en rade (c'est-à-dire en attente) et à quai.

Passages par semaine

Source : PAC et Maersk Lines pour Conakry, Maersk Lines pour Dakar; Banque Mondiale 1996 pour les autres ports.

Infrastructures aéroportuaires

L'aéroport de Conakry dispose d'un terminal international de passagers d'une capacité de 600 000 passagers par an et d'un terminal intérieur d'une capacité de 200 000 passagers. Tous deux sont sous-utilisés. L'aéroport dispose également d'un terminal de fret d'une capacité de 6000 tonnes par an et depuis janvier 2003 d'installations de stockage à froid qui devraient constituer un atout important pour la filière pêche. Cependant certains opérateurs craignent de voir leurs produits soumis à une obligation de stockage/transit dans ces nouveaux entrepôts et d'être facturés en conséquence, ce qui grèverait les coûts des

opérations d'exportation. Il est important de laisser aux opérateurs la liberté d'utiliser ou non les nouveaux équipements.

Infrastructure routière et ferroviaire

L'infrastructure routière comprend 6 827 km de routes nationales en 2002, dont 1 959 km goudronnées (1 638 km en 1996, soit une progression de 3% par an) et 4 868 en terre. En outre, elle possède 7 099 km de routes régionales. La croissance de la circulation, elle, est en relation avec celle du parc automobile, de l'ordre de 15% par an.

La Guinée a adopté en 2001 un « Plan Transport » pour le développement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, présenté lors d'une table ronde avec les bailleurs de fonds en juin 2002. Ce plan prévoit divers projets importants pour le développement du commerce international et le désenclavement de la Haute Guinée. Le projet le plus avancé à l'heure actuelle concerne la liaison routière Conakry-Bamako.

La dégradation des pistes rurales notamment dans la région de Kankan contribue à pénaliser le monde rural en l'isolant de ses marchés, en particulier pour les produits périssables.

Le réseau ferré est très réduit, l'unique ligne de 662 km Conakry-Kankan étant hors d'usage et les trois autres lignes étant réservées au trafic minier. Le projet de réhabilitation de la ligne Conakry-Kankan n'a pas soulevé d'intérêt, le trafic de fret étant pas insuffisant pour justifier l'investissements d'une voie ferrée. Par contre, une liaison ferroviaire entre Sanoya et le Port Autonome de Conakry est à l'étude. Ce projet, lié à celui d'un « port sec » mentionné plus haut, fait suite à un contrat en BOT (« *Build-Operate-Transfer* ») signé en septembre 2000 avec une entreprise slovaque mais resté lettre morte.

Offre d'électricité

Le secteur énergétique guinéen traverse actuellement une crise, qui nuit aux consommateurs, producteurs et exportateurs. Devant l'extrême insuffisance de l'offre d'électricité (20 MW pour une demande de 120 MW), les entreprises qui en ont les moyens achètent des générateurs, ce qui grève leurs coûts et réduit leur compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs. Certains produits échangeables à la marge deviennent non échangeables du fait de ces coûts tandis que des PME ferment du fait des coûts directs (achats de générateurs) et indirects (hausse du coût des inputs) liés à la pénurie d'électricité.

Cette crise est largement imputable à la mauvaise gestion de l'entreprise publique d'électricité, Electricité de Guinée. Outre les problèmes de gestion

de l'entreprise proprement dits (facturation, recouvrement, fonds de roulement, etc.), la gestion du barrage de Garafiri a été particulièrement déficiente. La gestion du secteur pourrait s'améliorer à travers une plus grande implication du secteur privé. Un contrat de gestion pourrait constituer une première étape, mais des investissements sont nécessaires afin d'accroître l'offre d'électricité.

Recommandations clefs

Recommandation 1 . Effectuer l'extension du port et du point et moderniser sa gestion afin d'utiliser les infrastructures existantes et futures dans d meilleures condition.

Recommandation 2. Considérer sérieusement l'option de contrat de gestion pour le secteur de l'électricité. Ceci, comme une première étape a l'implication du secteur prive dans le secteur de l'énergie.

Recommandation 3. Revitaliser la gestion du volet « pistes rurales » de la stratégie du secteur transport pour une exécution adéquate du plan d'action transport et une meilleure intégration des marchés

Recommandation 4. Poursuivre le « Plan Transport » afin de désenclaver la Haute Guinée

2.2 LES FACILITATIONS DU COMMERCE : LE ROLE DE LA DOUANE ²¹

La douane guinéenne conserve encore son image traditionnelle d'une administration présente aux frontières pour y effectuer des contrôles et percevoir des droits et taxes. Or, la constitution de regroupements régionaux, les politiques de libéralisation et la mondialisation croissante des économies ont profondément modifié les conditions dans lesquelles une administration des douanes exerce ses missions. Une concurrence de plus en plus vive s'établit. Un défaut de facilitation réduit la compétitivité d'une économie et peut conduire à divertir vers d'autres pays concurrents des flux commerciaux ou des investissements.

Désormais, le rôle de facilitation de l'activité économique des administrations douanières est devenu essentiel et, compte tenu de ses choix de politique commerciale, la Guinée a avantage à ce que l'administration douanière joue efficacement son rôle de facilitation de l'activité économique.

²¹ Pour détails voir le Chapitre 2 dans le Tome 2.

2.2.1 Le rôle de la douane

L'administration des Douanes de Guinée joue un rôle important de pourvoyeur de recettes pour le Trésor. Ainsi en 2001, la douane a mobilisé près de 50% des recettes globales. Elle joue également un rôle primordial pour l'application des mesures de politiques économiques (protection tarifaire et autres) dans le cadre national et dans le cadre régional de la CEDEAO. Elle applique un tarif complexe (cf. supra) et instable du fait d'aménagements fréquents. Le tarif n'est pas disponible pour les opérateurs privés, ce qui réduit la transparence du cadre réglementaire régissant les échanges extérieurs.

La consolidation, voire l'élargissement de la base taxable à travers notamment la mise en œuvre d'un TEC simple et transparent, une amélioration des opérations de prise en charge des marchandises et l'abandon de forfaits aux conteneurs, la maîtrise des exonérations et du régime de transit, une sélectivité des contrôles constituent des impératifs pour mobiliser les recettes et garantir une application efficace du système d'incitation.

Au niveau des opérations de dédouanement, la procédure de délivrance du bon à enlever est compliquée et fastidieuse. Le nombre d'administrations intervenant dans le processus de dédouanement pour l'application de réglementations diverses contribue à la lourdeur de la procédure. A l'importation, le circuit déclaratif est d'une grande complexité ; à l'exportation, il se caractérise par le nombre d'étapes et de documents à fournir. Il n'existe pas de protocole d'accords régissant les relations de la douane et de ses partenaires (port, entreprises, fédérations professionnelles, transporteurs).

La rapidité des opérations du commerce extérieur au moindre coût est un élément crucial de compétitivité. A cet égard, une approche sélective des contrôles apparaît essentielle pour ne pas entraver les opérations de dédouanement. L'adoption de nouvelles méthodes de travail, la simplification des procédures et l'utilisation plus intensive de l'informatique constituent des impératifs pour atteindre ces objectifs.

2.2.2 Evaluation de l'efficacité des douanes

Procédures de dédouanement et de contrôles

Les procédures de dédouanement et les méthodes de travail restent empreintes de formalisme et de lourdeur qui nuisent à l'efficacité des contrôles et obèrent la rapidité des opérations de dédouanement. Il y a duplication des procédures entre la douane et la SGS pour les importations d'un montant supérieur à trois mille dollars. Le nombre de contrôles physiques effectués par les services de la

douane, ceux de la police, de la gendarmerie et des services de conditionnement est excessif ; il est pénalisant pour les activités commerciales. A l'exportation, la procédure est aussi pénalisante compte tenu des multiples services intervenants et des contrôles tatillons à l'emportage des conteneurs.

Formation du personnel

La mission a pu constater la compétence professionnelle des agents du cadre supérieur, s'agissant notamment de la législation, des procédures et des instruments et méthodes de contrôle. Des formations complémentaires sont cependant nécessaires pour mettre à niveau certains cadres dans le but d'accompagner la douane dans sa modernisation.

Le système informatique

L'outil informatique est insuffisamment développé pour pouvoir être consulté par des agents à des fins de contrôles, particulièrement en l'absence de connexion avec les partenaires de la douane. Même si les Douanes ont développé des applications spécifiques pour permettre une exploitation des données issues du système, il n'y a pas d'exploitation systématique des états et données statistiques susceptibles d'être générés par le système, ce qui en réduit l'impact opérationnel. Le système manque d'efficacité du fait du caractère obsolète de l'application et de l'architecture informatique et du nombre réduit des équipements.

La perception du secteur privé

Pour les représentants du secteur privé, la réglementation douanière et les mécanismes des contrôles sont perçus comme complexes et peu transparents. La Douane a acquis une vision à long terme attribuant un rôle économique croissant à l'administration des douanes mais des hésitations subsistent. De plus, de fréquentes ingérences dans le travail des douanes se produisent.

Une prise de conscience de la nécessité d'un programme de facilitation des procédures s'impose afin que tous les intervenants intègrent dans leur travail quotidien la nécessité de réduction des délais et des coûts.

Le Programme de Sécurisation des Recettes

La mise en place du Programme de Sécurisation des Recettes Douanières (PSRD) avec la SGS a été considérée dès 1996 comme une solution aux difficultés rencontrées par la douane dans ses missions.

Malheureusement, ce programme a eu pour résultat la mise en place d'une douane parallèle. En effet, la SGS gère les opérations de dédouanement au-dessus de trois mille dollars tandis que la douane gère les opérations de valeur inférieure. Tel qu'il est appliqué, ce programme n'incite pas la Douane à exercer

ses responsabilités. Son coût devrait amener les Autorités à promouvoir une coordination étroite entre Douanes et SGS, ainsi qu'à rechercher une utilisation optimale des services de la SGS. A moyen et long terme, le renforcement de la Douane devrait permettre à cette dernière de se substituer à la SGS.

Recommandations clefs

Recommandation 1. Création d'un Comité de Réforme des douanes réunissant tous les intervenants en douane avec une forte participation du secteur privé dont l'objectif est de définir un programme de modernisation des douanes selon les axes détaillés dans la matrice 3

Recommandation 2. Prendre les mesures indiquées afin d'appliquer la valeur transactionnelle (OMC).

Recommandation 3. Simplifier les procédures et contrôles, introduire l'analyse de risque pour procéder aux contrôles, assurer la migration du logiciel vers la nouvelle version de SYDONIA afin d'ancrer les nouvelles procédures simplifiées dans les pratiques journalières du personnel douanier.

Recommandation 4. Améliorer le rendement fiscal tout en améliorant le système d'incitation : élimination de la taxation forfaitaire au conteneur, rétablissement d'une taxation *ad valorem* pour le riz, appliquer les préférences tarifaires accordées aux pays membres de la CEDEAO.

Recommandation 5. Etablir un calendrier pour que la douane puisse progressivement assurer de manière satisfaisante les missions actuellement dévolues à la société de surveillance et appliquer ce calendrier.

2.4 L'APPUI INSTITUTIONNEL AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS ²²

2.4.1 Un dispositif d'appui institutionnel complexe

Le dispositif institutionnel d'appui au développement du secteur privé en Guinée est particulièrement complexe. Il comprend un grand nombre d'organismes, appartenant presque tous au secteur public ou semi-public.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la PME (MCIPME) a un rôle important à jouer pour promouvoir le commerce international. Ce Ministère assure le secrétariat du Comité National des Négociations Commerciales Internationales (CNCNI). De création récente, ce Comité a pour mission de défendre les intérêts

²² Pour détails voir le Chapitre 3 dans le volume 2.

de la Guinée dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et internationales.

Au MCIPME, divers services sont importants pour le commerce international.

La Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) est responsable de la promotion des échanges extérieurs, du suivi de la réglementation relative aux échanges et de l'application des accords bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux et enfin de la collecte des statistiques de commerce extérieur.

La Direction Nationale du Développement Industriel (DNDI) s'est focalisée sur (a) le désengagement de l'Etat des entreprises industrielles publiques et la promotion d'un secteur privé compétitif, et (b) ; la formulation, dans une perspective de moyen et long termes, d'une politique industrielle cohérente (le Schéma Directeur d'Industrialisation) et la définition d'un cadre efficace pour sa mise en œuvre. La DNDI élabore des normes guinéennes de qualité dans tous les secteurs. Elle effectue la promotion d'outils de gestion de qualité dans les entreprises ; elle œuvre en faveur de « l'intégration de l'industrie guinéenne dans l'économie sous-régionale et internationale

Divers Services importants sont rattachés au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME ou opèrent sous sa tutelle

Le **Service de Propriété Industrielle**, créé en 1991, traite des questions de propriété industrielle et a pour mission de faciliter l'accès des utilisateurs locaux aux services proposés par l'OAPI.

Le **Service National de Contrôle de Qualité et des Normes** a pour mission le contrôle de l'application des lois et règlements relatifs à la qualité et aux normes des biens de consommation. Il est chargé : (i) d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes de contrôle de qualité ; (ii) de procéder au contrôle de qualité des marchandises et produits à l'importation et à l'exportation ; (iii) de veiller au respect de la qualité hygiénique et commerciale courante des produits (produits d'origine végétale et animale, halieutiques, pétroliers, etc.) livrés à la consommation intérieure et de quantifier des niveaux de risque à la consommation ; (iv) de procéder aux analyses appropriées dans le cadre de la répression des fraudes et falsifications ; (v) d'étudier les causes de détérioration de la qualité des produits et de proposer aux opérateurs économiques les mesures appropriées pour y remédier ; (vi) d'assister les opérateurs dans la préparation des échantillons standardisés destinés aux marchés.

L'**Institut National de Normalisation et de Métrologie**. Sa mission est de : (i) coordonner et impulser les travaux d'élaboration des normes guinéennes dans tous les secteurs de l'économie nationale ; (ii) promouvoir la compétitivité des

entreprises par des activités d'information et de formation sur la normalisation, la métrologie et la qualité ainsi que par la certification des produits et des entreprises ; (iii) garantir la loyauté dans les transactions commerciales à travers l'uniformisation et la promotion des unités et étalons de mesure ainsi que par l'étalonnage, la surveillance et la vérification de la fiabilité des instruments de mesure ; (iv) protéger les consommateurs.

D'autres institutions et organisations pourraient aider les exportations :

Le Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation (CAFEX) a, pour mission : (i) l'étude et la mise en œuvre de mesures de simplification des formalités administratives liées aux exportations des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche ; (ii) la collecte et le traitement des statistiques relatives à ces produits ; (iii) l'appui aux investisseurs et exportateurs dans les démarches pour les formalités administratives d'exportation ; (iv) la fourniture d'informations sur les conditions d'accès aux marchés extérieurs ; (v) la formation des exportateurs en matière de techniques de commerce international ; (vi) l'assistance à la promotion de la qualité ; (vii) le suivi de l'application des dispositions incitatives, réglementaires et institutionnelles relatives aux exportations.

L'Office de Promotion de l'Investissement Privé (OPIP), a pour objet d'assurer les fonctions de Guichet Unique pour les investisseurs et la promotion des investissements privés en Guinée. Il est chargé de : (i) centraliser l'accomplissement des formalités administratives relatives à la création, à l'exploitation, à l'extension ou à la cessation d'activité des entreprises, notamment les enregistrements, déclarations ou immatriculations prévues par les textes en vigueur, en matière juridique, administrative, commerciale, industrielle ou sociale ; (ii) accueillir, et informer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers ; (iii) promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des investisseurs nationaux ; (iv) mettre en place des mécanismes de soutien ou de garantie pour les investisseurs ; (v) valoriser l'image de la Guinée à l'étranger auprès des investisseurs.

- **La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG)** a pour mission : (i) d'assurer la représentation des intérêts des opérateurs guinéens ; (ii) d'assurer la concertation des opérateurs avec les pouvoirs publics, auprès desquels la CCIAG doit jouer le rôle d'auxiliaire du gouvernement ; (iii) d'instaurer la concertation entre ses ressortissants ; (iv) de promouvoir les échanges et la production industrielle et artisanale ; (v) de développer la coopération économique, commerciale et professionnelle entre ses ressortissants et ses homologues à l'étranger ; (vi) de développer des relations de coopération avec les

autres Chambres consulaires de Guinée ainsi qu'avec des institutions consulaires à l'étranger.

- **La Chambre Nationale d'Agriculture**, fournit des avis et informations à la demande du Gouvernement ou formule des propositions ou recommandations de leur propre initiative sur les questions agricoles et rurales
- **La Chambre des Mines**. Créée en 1998 par les sept grandes compagnies minières opérant en Guinée (FRIGUIA, CBG, AREDOR, SBK, SMD, HYMEX et SAG), la Chambre des Mines se compose actuellement de membres titulaires (sociétés minières en phase de production et de commercialisation), de membres associés (sociétés en phase d'exploration) et de membres affiliés (partenaires industriels ou commerciaux et prestataires de services privilégiés). Elle a pour objectif spécifique de promouvoir les intérêts de ses membres.

Les institutions du secteur privé en matière d'appui aux entreprises sont représentées par des instances à vocation générale, telles que l'organisation centrale des employeurs – le Conseil National du Patronat Guinéen (CNPG) –, une organisation faîtière du secteur privé, récemment créée – le Conseil National du Secteur Privé Guinéen (SNSPG)-, une association d'investisseurs étrangers en Guinée – le Centre des Investisseurs Européens en Guinée (CIEG) -, une entreprise de services pour la promotion des foires et expositions – le Centre International d'Echanges et de Promotion des Exportations (CIEPEX), ainsi que des écoles et instituts supérieurs en matière de formation commerciale, parmi lesquels l'Université Kofi Annan. En outre, existe une institution de type spécifique en matière de financement et d'assistance-conseil aux entreprises – l'Agence Autonome d'Assistance intégrée aux Entreprises (3AE). Enfin, deux projets d'appui aux opérateurs du secteur privé sont devenus de quasi-institutions : le Projet-Cadre de Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA) et le Projet de Soutien au Développement du Secteur Privé (PSDSP).

2.4.2 Une nécessaire restructuration du dispositif d'appui

Les institutions citées sont généralement (i) dotées de moyens humains, matériels, logistiques et financiers insuffisants, en qualité et en quantité, (ii) faiblement opérationnels. De plus, un flou institutionnel, dû soit à des conflits d'attributions soit à des rôles non encore clairement définis nuit à l'efficacité du dispositif. Ce dernier pourrait être recentré sur des missions prioritaires d'appui aux entreprises, notamment en matière d'appui à l'exportation.

Les principaux besoins de renforcement identifiés portent sur : (i) la formation des cadres permanents ; (ii) l'information, notamment l'information en temps réel (sur les prix et les opportunités d'affaires, en particulier) ; (iii) l'informatique

et la mise en réseau ; (iv) la documentation (fonds documentaire et abonnements à des revues spécialisées) ; (v) l'équipement informatique (ordinateurs, périphériques et logiciels) et (vi) l'assistance technique spécialisée ponctuelle de courte durée.

2.4.3 Recommandations clefs

1. Recommandation 1. Rationaliser le cadre institutionnel particulièrement complexe et qui manque d'efficacité (matrice 2) afin les recentrer sur des missions prioritaires d'appui aux entreprises, d'accueil à l'investissement étrangers directs et de promotion des exportations. Cette recommandation correspond à **un axe prioritaire (matrice 3)** approuvé lors de l'atelier National des du Cadre Intégré pour une assistance technique en faveur du renforcement des institutions d'appui au commerce : il s'agit de renforcer notamment la DNCC, le CSE, la CCIAG et le CAFEX.

Recommandation 2. Renforcer le MCIPME afin de mieux promouvoir les exportations, et de mieux participer aux négociations internationales.

Recommandation 3. Le dispositif rationalisé devrait permettre une politique nationale de promotion de la qualité en vue d'améliorer la performance des secteurs exportateurs et de renforcer la capacité de pénétration des produits et services guinéens sur les marchés extérieurs.

CHAPITRE 3

LES ANALYSES SECTORIELLES

Les analyses sectorielles ont été concentrées sur les activités les plus susceptibles de développer des exportations. Il s'agit de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et enfin de l'artisanat minier et non minier. Ce choix n'exclut pas la possibilité de promouvoir à plus long terme des activités de transformation manufacturière orientées vers l'exportation mais pour cela il est nécessaire de disposer d'un environnement des affaires mis à niveau des autres compétiteurs. Les étapes qu'une telle mise à niveau suppose, devraient permettre un développement important des autres exportations pour lesquelles la Guinée dispose dès maintenant d'un avantage comparatif qu'il convient d'exploiter et de développer.

3.1 L'AGRICULTURE ET LES EXPORTATIONS AGRICOLES ²³

3.1.1 L'agriculture : un secteur essentiel de l'économie guinéenne mais peu ouvert

Agriculture : un secteur clef

Le secteur agricole guinéen contribue pour 17% au PIB et occupe environ 88% de la population active dont une majorité de femmes. C'est donc un secteur d'activité important, dont le développement pourrait réduire la dépendance de la Guinée vis-à-vis du secteur minier. Néanmoins les exportations agricoles sont relativement faibles. Les exportations de café, principal produit agricole d'exportation de la Guinée, se maintiennent autour de 20 000 tonnes. En revanche, les exportations de fruits vers l'Europe (ananas, bananes, mangues) ne dépassent généralement pas le millier de tonnes ; elles ont même cessé pour la banane. Les exportations de ces fruits vers les pays de la sous-région sont du même ordre de grandeur. Les exportations de fibre de coton se sont fortement développées mais restent dans une phase de décollage, de même que les exportations de noix d'anacarde. Les exportations de pommes de terre, des produits de l'élevage et de caoutchouc, sont encore marginales.

L'agriculture : une faible ouverture dans un environnement difficile

Avant l'Indépendance la Guinée était bien représentée sur le marché mondial avec une offre abondante d'ananas et bananes. Cette présence témoignait de

²³ Pour détails voir le Chapitre 5 dans le Volume 2.

l'avantage comparatif dont bénéficiait le pays dans ces spéculations. Depuis lors, et suite aux événements intervenues et stratégies de développement suivies la Guinée est restée absente des marchés internationaux. Les obstacles au développement des exportations agricoles sont nombreux certains tiennent à un environnement international pour le moment défavorable.

D'une part, les prix réels des produits de base connaissent une tendance séculaire à la baisse et sont aujourd'hui, pour un grand nombre de produits, à des niveaux historiquement bas (cf. supra). D'autre part, l'accès aux marchés des pays occidentaux est rendu plus difficile par l'application de normes phytosanitaires et de contrôles de qualité de plus en plus sévères, voire par des mesures de protection accordées à certains produits stratégiques (riz, coton, banane).

TABLEAU 10 : PRINCIPALES EXPORTATIONS AGRICOLES (TONNES)

	1961	1970	1980	1990	1995	1999	2000	2001
Anacarde						1018	1641	1800
Ananas	4000	10720	3000	1700	1000	1298	1893	2611
Cacao	1500	2000	4000	1800	2520	1793	na	na
Café	19165	11000	2900	7000	18880	11796	na	na
Mangue				200	500	818	2865	347
Cuir et peaux					399	275	10	60

Source : FAO, PCPEA, MAE.

Le développement des exportations agricoles à destination des marchés internationaux et régionaux, s'inscrit dans une stratégie de lutte contre la pauvreté rurale et correspond à la vocation du secteur agricole guinéen. En effet, les exportations agricoles, source de recettes en devises, sont un facteur important de la sécurité alimentaire de la Guinée. Elles constituent aussi une source de revenu pour les paysans et la main d'œuvre agricole, qui contribue à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Par ailleurs, la diversité des conditions climatiques, les ressources hydrauliques et la fertilité des sols confèrent à la Guinée un avantage comparatif naturel dans la production d'une grande variété de produits. De plus, l'étroitesse du marché intérieur incite les producteurs à se tourner vers les marchés extérieurs et notamment vers les marchés frontaliers.

Un environnement institutionnel peu favorable : la faiblesse des services publics d'appui à l'agriculture

L'Institut de Recherche Agronomique Guinéen (IRAG)

Les besoins des agriculteurs guinéens en matériel végétal sain et performant sont immenses dans toutes les filières : café, anacarde, coton, mangue, ananas, pommes de terre etc. De plus, les avancées de la recherche agronomique conditionnent en partie le développement de nouvelles filières d'exportation notamment dans le secteur des produits biologiques. Outre la production, la multiplication et la certification du matériel végétal, l'IRAG a un rôle important à jouer dans l'analyse des sols qui permet de déterminer la composition optimale des engrais à apporter. Face à ces besoins, les ressources de l'IRAG sont très faibles.

Le Service National de Promotion Rurale et Vulgarisation (SNRPV)

Le SNRPV n'est plus opérationnel en raison du manque de moyens. Une orientation envisagée est de développer l'expérience de contractualisation des services du SNRPV avec la Fédération des paysans du Fouta Djallon, producteurs de pommes de terre et d'oignons. Cette évolution vers la contractualisation des services publics de recherche et de vulgarisation, qui devrait permettre une allocation plus efficace des ressources, pose le problème de la structuration des paysans, de leur formation et de la personnalité juridique des groupements. Le pourcentage de producteurs faisant partie d'une organisation paysanne qui était de 4 % en 1998 est estimé à 10-15 % aujourd'hui, ce qui reste très faible. Un texte de loi sur le statut des OP, qui pour l'heure n'ont pas de personnalité juridique, est cours d'élaboration.

Contrôle des normes et de la qualité des produits: le Service National de Contrôle de Qualité et des Normes (SNCQN)

Le contrôle de qualité est essentiel pour l'accès aux marchés internationaux. La qualité aléatoire des produits explique en partie la méfiance des importateurs, leur réticence à s'engager sur des prix fermes et à préfinancer l'exportateur. Actuellement, un premier contrôle est en principe effectué par les sections préfectorales du SNCQN au niveau bord champ pour les fruits et légumes, ou marché de village pour le café. Ce contrôle est souvent virtuel. Un deuxième contrôle de la qualité et de l'état sanitaire est opéré avant la mise à FOB du produit, après usinage pour le café et en bout de chaîne de conditionnement pour les fruits et légumes. A ce niveau, les moyens de contrôle sont également très insuffisants.

Les certifications guinéennes de qualité n'étant pas reconnues à l'étranger, les exportateurs se trouvent dans l'obligation de faire appel aux services de sociétés privés (SGS et Véritas) pour le contrôle du poids et de la conformité du produit aux normes d'exportation avant embarquement. Ces deux sociétés peuvent aussi intervenir avant l'usinage, à la demande de l'exportateur pour effectuer les contrôles d'humidité et de poids.

Le Centre d'Appui aux Formalités Administratives d'Exportation (CAFEX)

Créé en 1997 sous l'impulsion du Projet Cadre de Promotion Exportations Agricoles (PCPEA), et opérationnel depuis 1998, le CAFEX s'apparente à un guichet unique où sont effectuées toutes les formalités administratives (à l'exception des formalités douanières) et contrôles requis pour l'exportation. Le CAFEX présent au port, à l'aéroport et à Labé, délivre les certificats de qualité et de conformité aux normes d'exportation, le certificat phytosanitaire et le certificat d'origine.

Outre les facteurs liés à l'environnement international, l'examen des filières d'exportation met en évidence divers obstacles au développement des exportations agricoles liés à la politique intérieure : dysfonctionnements sur certains marchés (marché des changes, marchés des intrants) et au sein du système d'incitation fiscal-douanier ; coûts d'entrée élevés dans le secteur agricole d'exportation ; coût excessif du financement de la production et de la commercialisation ; faiblesse des services d'appui (infrastructures, contrôle des normes, recherche, vulgarisation etc.) ; défaillances du cadre juridique et réglementaire.

Ces facteurs expliquent le comportement opportuniste d'un grand nombre d'exportateurs non professionnels de produits agricoles, la mauvaise qualité des produits exportés, l'importance des risques et le faible niveau de développement des mécanismes de financement des activités d'exportation. Ils expliquent aussi la faible attractivité du secteur agricole guinéen et les difficultés d'installation de nouveaux opérateurs, ainsi que le manque de compétitivité des produits guinéens.

3.1.2 Le potentiel d'exportation par filière

Le potentiel des principales filières agricoles d'exportations est examiné en mettant un accent particulier sur les facteurs institutionnels qui agissent fortement sur les performances des différentes filières.

Filière café : l'impact de la faiblesse des cours internationaux

La majorité des exploitations de café (75 %) est située en Guinée forestière. Ce sont surtout de vieilles plantations à faibles rendements (100 kg/ha). Les plantations modernes, créées à partir de 1986 dans le cadre du projet de relance de la caféiculture (RC2), représentent environ 6 000 ha et 12 000 planteurs contre 150 000 ha et 80 000 planteurs pour les vieilles plantations. Les rendements obtenus sur ces plantations modernes peuvent aller de 800 à 1000 kg/ha. L'augmentation de la productivité nécessiterait des investissements importants dans la création de nouvelles plantations, de l'ordre de 2 millions GNF par hectare. La création de nouvelles plantations impliquerait de développer les capacités de production des Centres de Multiplication de Matériel Végétal (CPMV), les recherches de l'IRAG en vue de l'amélioration du matériel végétal pour l'Arabica, et les services d'encadrement des paysans.

Les professions de la filière café (collecte, exportation) sont réglementées et la détention de cartes professionnelles est obligatoire. Néanmoins, la réglementation est peu respectée. Ainsi, les collecteurs ne respectent pas les dates officielles d'ouverture des campagnes. La filière café/cacao s'organise actuellement : un Comité National de Suivi de la filière café/cacao (CNSFCC), créé en 1999 et présidé par la Direction Nationale du Commerce, regroupe des représentants de l'Etat et du secteur privé. Son secrétariat est assuré par la Confédération Interprofessionnelle de la filière café/cacao (CIFCC) créée en 1997. La CIFCC regroupe les fédérations des producteurs, des exportateurs/transformatateurs et des représentants des Institutions et services d'appui. La CIFCC délivre les cartes professionnelles. Toutefois, la seule organisation réellement active est la Fédération Nationale des Planteurs de Café de Guinée (FNPCG), créée en 1993, avec l'appui du projet RC2. Elle regroupe les planteurs organisés en Unions Préfectorales des Planteurs de café/cacao (UPCC) auxquels va se joindre l'Union des Planteurs de café Arabica de la Moyenne Guinée. La FNPCG compte plus de 13000 membres (environ 10 % des planteurs de café/cacao) et assure l'encadrement technique, l'approvisionnement en matériel végétal et en engrais. La CIFCC, dominée par les exportateurs, dont un grand nombre ne sont pas des professionnels, est peu représentative de la filière.

Une des raisons essentielles du peu de soin apporté au produit est le manque de professionnalisme des opérateurs et notamment des exportateurs. Aucun opérateur international n'est présent et parmi la vingtaine d'exportateurs de café/cacao, la plupart sont avant tout des importateurs de produits manufacturés destinés au marché intérieur. Les exportations de café/cacao leur servent à se procurer les devises nécessaires aux importations commerciales.

La filière café est menacée par la faiblesse des cours internationaux. Elle est aussi vulnérable à tout changement de la politique commerciale marocaine : le Maroc, qui accorde des conditions avantageuses à la Guinée (importation de café tout venant en franchise de droits et taxes), est le débouché quasi exclusif du café guinéen. Au niveau actuel des cours, les investissements dans le renouvellement des plantations et dans l'amélioration de la qualité du café exporté ne seraient pas rentables. Il importe néanmoins, de préserver cette filière d'exportation, en raison de sa contribution aux recettes d'exportation et aux revenus de plus de 100 000 planteurs, ceci dans la perspective d'une reprise cyclique des cours.

Il est donc essentiel de réduire les inefficacités au sein de la filière intérieure de commercialisation de façon à préserver l'équilibre de la filière sans amputer le prix payé au producteur. Ceci suppose d'engager des actions pour abaisser les coûts de commercialisation intérieurs (développement des infrastructures routières, réduction des entraves administratives et réglementaires au transport produits...) et à réduire les distorsions d'origine fiscale ou parafiscale (réduction des prélèvements publics et parapublics à l'exportation, neutralité de la TVA ...). A plus long terme, la mise aux normes internationales du café, devrait contribuer à établir la réputation de l'origine Guinée et à faciliter de nouveaux débouchés.

La culture coton : une filière en forte expansion mais vulnérable

La filière coton est organisée autour de la CGC, société de droit privé. Toutefois, la CGC a signé en octobre 2000 une convention d'établissement avec l'Etat, pour 15 ans, l'engageant à acheter la totalité de la récolte de coton graine à un prix négocié avec l'Etat et à poursuivre des programmes de développement rural pour le compte de l'Etat.

La CGC dispose d'un monopole légal sur la collecte du coton graine et la distribution des semences. Elle assure l'approvisionnement des producteurs en intrants (engrais, phytosanitaires) et fournit le crédit nécessaire à leur acquisition. La CGC fournit également du crédit à moyen terme aux producteurs de coton pour leur faciliter l'accès aux équipements. La CGC assure l'encadrement des producteurs dans la conduite de la production cotonnière en association avec les cultures vivrières. Elle assure l'évacuation du coton graine et la distribution des intrants par ses propres véhicules et en faisant appel à des transporteurs privés. Le prix d'achat du coton graine et le prix des intrants sont administrés, identiques sur l'ensemble du territoire et fixés en début de campagne par les pouvoirs publics et la CGC. Les semences sont fournies gratuitement aux producteurs et les intrants sont vendus à prix coûtant.

La bonne performance des groupements de producteurs est un atout important pour la filière : le taux de remboursement des crédits avoisine 99 %

(2001-02), et le bon déroulement des marchés autogérés (MAG), notamment au niveau du pesage et du classement du produit, est un facteur essentiel de la qualité. Néanmoins, l'organisation des groupements en Unions est à ses débuts. En décembre 2000, 16 Unions locales de la zone Est se sont constituées en une Fédération.

La culture du coton a connu un essor remarquable et a contribué de façon importante à l'augmentation des revenus paysans, à la sécurité alimentaire et à la modernisations des exploitations agricoles dans des zones défavorisées de la Haute Guinée et de la Moyenne Guinée. Les deux principaux atouts de la filière sont la qualité du produit et la bonne performance des groupements de producteurs. La filière demeure néanmoins fragile. Ainsi, en raison de la chute des cours en 2001, mais aussi de la faiblesse des fonds propres de l'entreprise et de défaillances de l'Etat (non remboursement des crédits de TVA, manque de financement des infrastructures, de la recherche etc.), la CGC n'a pu tenir ses engagements vis-à-vis des paysans, d'où un risque de désaffection pour le coton.

Aussi, l'Etat devrait s'engager clairement à rétablir un environnement économique et fiscal favorable au développement de la filière. Un point important serait de renforcer la capacité des producteurs à faire entendre leur voix dans la définition de la politique cotonnière.

TABLEAU 11 : PRODUCTION (TONNES)

	1961	1970	1980	1990	1995	1998	1999	2000	2001
cCton graine			41	5050	10712	37460	26525	23281	32693
Paddy	219000	350000	480000	423821	630511	763955	750000	739341	789247

Source : CGC, FAO.

Le caoutchouc

La production de caoutchouc est développée depuis la fin des années 80 par la SOGUIPAH dans le sud-est de la Guinée Forestière (Diécké et Bignamou). La SOGUIPAH, société publique dont la gestion est confiée depuis 1995 à un opérateur privé, encadre également la production d'huile de palme destinée au marché national. A l'inverse, la production de caoutchouc est exclusivement destinée à l'exportation.

La filière hévéa est organisée sur le même modèle que la filière coton. SOGUIPAH intègre un ensemble d'activités y compris la production. Ses plantations représentent environ 5 000 ha auxquels s'ajoutent environ 2 000 ha de plantations appartenant à environ 800 petits planteurs travaillant sous contrat. Les petits planteurs, dont l'installation a été préfinancée par SOGUIPAH, sont

répartis sur environ 35 villages et organisés en 83 groupements. La société assure la formation des petits planteurs à la culture de l'hévéa qui présente l'avantage de nécessiter peu d'intrants. SOGUIPAH assure également l'encadrement de programmes périphériques, financés par des projets, visant à promouvoir la sécurité alimentaire par le développement de cultures associées (riz et palmier principalement). La culture de l'hévéa a des effets d'entraînement sur près de 30 000 personnes, qui dépendent directement ou indirectement de cette activité.

Les exportations de caoutchouc sont encore dans une phase expérimentale. La filière hévéa est organisée sur le même modèle que la filière coton. La SOGUIPAH, société publique dont la gestion est confiée à un opérateur privé, intègre un ensemble d'activité, y compris la production, et travaille avec des petits planteurs sous contrat.

Le caoutchouc produit par SOGUIPAH est un produit de haut de gamme, reconnu au niveau international, pour lequel les perspectives du marché international sont plutôt favorables. Les principales difficultés de la filière sont liées à l'enclavement et à l'éloignement des zones de production. L'insécurité dans les pays voisins interdit l'évacuation du produit par le Libéria et menace les exportations de produit frais vers les usines de transformation ivoiriennes. Enfin, la filière traverse actuellement une phase critique liée à la structure de l'endettement de la SOGUIPAH.

Noix d'anacarde et noix de cajou

Les principales plantations d'anacardières se trouvent en Moyenne Guinée (Dabola-Kouroussa), en Haute Guinée (Kankan, Siguiri, Mandiana) et en Guinée Maritime (Boké). La production de noix d'anacarde en 2001 est estimée à 1 500 tonnes et pourrait atteindre 10 000 tonnes en 2010. Les perspectives de croissance la production sont importantes du fait de l'arrivée à maturité des nouvelles plantations créées à la fin des années 90 avec l'aide du PCPEA (Programme Cadre de Promotion des Exportations Agricoles).

Les exportations maritimes sont de l'ordre de 600 tonnes par an, réalisées pour l'essentiel par un seul opérateur qui exporte vers l'Inde. Comme pour les autres produits agricoles d'exportation, différents exportateurs occasionnels (les mêmes que dans la filière café/cacao) réalisent des exportations ponctuelles. A ce flux maritime s'ajoutent des exportations terrestres, de même importance, principalement vers la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau.

Les perspectives de la production de noix d'anacarde sont importantes et la qualité de la noix de cajou guinéenne est plutôt bonne. Les noix sont exportées en quantités équivalentes vers l'Inde et les pays voisins de la Guinée (Côte d'Ivoire

et Guinée Bissau). Les exportations maritimes sont réalisées pour l'essentiel par un seul opérateur. A moyen et long terme, les perspectives d'exportation sont plutôt défavorables du fait de l'augmentation attendue de la production indienne et des pays africains concurrents de la Guinée. Les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer la compétitivité des exportations d'anacarde sont les mêmes que pour la filière café.

Les filières fruits et légumes

Les fruits et légumes bénéficient de conditions de marché favorables, en raison d'une demande croissante dans les zones urbaines des pays de la sous région et dans les pays développés. Parmi les fruits et légumes, la mangue et l'ananas guinéens sont appréciés à l'extérieur pour leur qualité gustative. Cependant l'origine guinée ne jouit pas encore d'une bonne réputation : les flux d'exportation restent faibles et irréguliers. Malgré la présence de quelques opérateurs professionnels, ces filières peinent à se développer et à atteindre le seuil critique de rentabilité. Les autres fruits et légumes (banane, pomme de terre) sont essentiellement destinés aux marchés intérieurs et régionaux moins exigeants sur la qualité des produits.

La production d'*ananas* est issue d'une plantation industrielle uniquement tournée vers l'exportation sur l'UE et de petits planteurs tournés vers les marchés intérieurs et régionaux. En 2002, l'ananas guinéen n'était pas compétitif sur le marché européen. La principale raison tient au coût du fret aérien et du fret maritime réfrigéré. De plus, la filière ananas export est fortement consommatrice d'équipements et facteurs de production importés, dont le coût est élevé en raison du coût du fret sur Conakry et de difficultés d'application des textes exonérant de taxes à l'importation les équipements et intrants destinés à l'agriculture. Enfin, les difficultés de circulation des camions et d'accès à la zone portuaire pèsent sur les coûts de revient de l'ananas export. Les petits planteurs ont quant à eux, difficilement accès aux intrants (matériel végétal, engrais, produits phytosanitaires, emballages) et à une formation. Le coût de commercialisation de leurs produits est grevé par le coût des barrages routiers. Le développement des exportations d'ananas nécessite de réduire les coûts intérieurs et de commercialisation et d'attirer des investisseurs d'envergure de façon à atteindre le seuil critique en quantités exportées afin d'abaisser les coûts du fret maritime.

Par rapport au potentiel guinéen, les exportations de *mangues* sont très faibles. Comme dans la filière café, le nombre d'exportateurs est très variable mais beaucoup ne le sont qu'occasionnellement. Un seul opérateur international (SIPEF) est présent en Guinée. Installé depuis seulement trois ans, avec l'appui du PCPEA, il dispose d'une station de conditionnement automatisée et achète les

mangues auprès de petits planteurs. Deux opérateurs nationaux, spécialisés dans les produits bio, disposent également de stations de conditionnement manuelles.

Les professions de la filière sont peu structurées. La principale organisation professionnelle est le REFLEG (Regroupement des exportateurs de Fruits et Légumes), une ONG assez peu active. Par ailleurs, des unions de producteurs commencent à émerger. Ainsi, l'UPFGM (Union des producteurs de fruits de la Guinée Maritime) créée en juin 2000, rassemble des producteurs de mangues, ananas, bananes, avocats, papaye solo, etc. Cette union dispose de faibles moyens, et connaît de grandes difficultés à satisfaire la demande de ses membres en intrants, en emballages et en formation.

Malgré des coûts de production faibles, la compétitivité de la mangue guinéenne, par rapport à la mangue ivoirienne et malienne, est grevée par le coût du fret maritime vers l'Europe. Seule la mangue bio, exportée par avion, apparaît rentable. Outre la réduction du coût du fret international, conditionnée par le développement du trafic de containers réfrigérés, un facteur fondamental de la réduction du coût de revient de la mangue guinéenne serait, là encore, l'amélioration des conditions de transport intérieur et la réfection des axes routiers vers les pays frontaliers importateurs de mangues guinéennes.

Les exportations de *bananes* sont aujourd'hui marginales et la relance des exportations vers les marchés internationaux ou régionaux nécessiterait des investissements importants dans les structures de production et de commercialisation. En effet, la banane est un produit fragile, dont la mise en marché nécessite un minimum d'infrastructures de conditionnement et de stockage. De plus, la qualité actuelle de la banane guinéenne ne correspond pas aux standards internationaux et la productivité des exploitations est très faible. Enfin, bien qu'il existe une demande dans les centres urbains (Conakry notamment) et les pays voisins (Sénégal), il n'est pas sûr que des investissements lourds soient rentables sur ces marchés moins exigeants en qualité mais soumis à la concurrence des pays voisins.

La production de *pommes de terre*, récemment introduite en Guinée, a connu un essor remarquable, généralement imputé à l'organisation de cette filière autour d'une fédération de producteurs efficace. La production en progression constante, de 2 100 tonnes en 1996 à 3 000 tonnes en 2001. La pomme de terre est principalement cultivée en Moyenne Guinée (entre Pita et Labé ainsi qu'au nord-est de Mamou) où les conditions naturelles sont très favorables.

L'organisation des producteurs autour de la Fédération des Producteurs du Fouta, qui assure les deux tiers de la production guinéenne, est considérée comme un facteur important du dynamisme de la filière. La Fédération qui

comprend 13 500 membres rassemblés en 305 groupements, assure la collecte et revend aux grossistes. Elle dispose depuis 2002 d'un magasin frigorifique de stockage, cédé par le PCPEA. A côté de la Fédération, existent plusieurs unions de groupements de producteurs de pommes de terre, non affiliés.

L'essentiel de la production est écoulé sur le marché national, rapidement saturé à certaines périodes de l'année, tandis que les exportations vers les pays voisins (Sénégal) restent marginales malgré l'existence de débouchés régionaux substantiels. Le développement des exportations vers les marchés frontaliers se heurte à la faiblesse des infrastructures de conditionnement, de stockage et de transport. La garantie d'un approvisionnement régulier en semences certifiées, en intrants et en emballages est également une condition essentielle au développement des exportations.

La production de riz

Malgré une forte croissance de la production nationale de paddy, la Guinée est toujours importatrice nette de riz. La faible compétitivité du riz guinéen apparaît la conséquence de la faible productivité des exploitations, du coût élevé des transports intérieurs, du manque d'organisation des professionnels de la filière, des difficultés d'accès au crédit et de l'insuffisance des infrastructures de commercialisation. Parmi les différents types de riz, le riz de mangrove est un produit à fort potentiel qui pourrait faire l'objet d'exportations sur les marchés européens de produits biologiques. Le développement d'exportations de riz biologique nécessiterait la structuration de la filière autour d'un investisseur de grande envergure ou des organisations professionnelles.

Les productions animales

Le secteur de l'élevage, et notamment de l'élevage bovin, joue un rôle économique important. L'élevage de bovins est particulièrement développé en Guinée Maritime où les conditions naturelles sont très favorables. Malgré la forte croissance de la production de viandes, la Guinée reste déficitaire et doit importer des viandes pour satisfaire la demande interne. Les importations ont néanmoins fortement diminué entre 1995 et 2002 et représentent moins de 2 % de la production nationale en 2001.

Le potentiel de développement des exportations animales est considéré comme important en raison de facteurs naturels favorables et des possibilités de débouchés dans les pays de la sous région en particulier pour les géniteurs de races tripano-tolérantes. Actuellement, les exportations sont marginales et relèvent du secteur informel. Leur développement supposerait l'organisation de la filière, et notamment le respect des normes sanitaires à l'exportation. Les

exportations des produits de l'élevage se heurtent aux mêmes difficultés que les produits agricoles : problème de la massification des flux commercialisés et de la conservation des produits pour les cuirs et peaux ; problème de la qualité et du conditionnement pour le miel.

Des efforts importants de structuration du secteur de l'élevage et de privatisation des services de santé animale, ont été faits au cours des dix dernières années avec notamment l'appui du Projet de Restructuration du Secteur de l'Élevage (PRSE). Sur 280 000 éleveurs recensés, environ 12 %, gérant 50 % du cheptel, sont structurés en groupements. Ces groupements, au nombre de 1050, négocient l'achat des médicaments et organisent les campagnes de vaccination. Les groupements d'éleveurs sont regroupés en un Comité de Coordination Nationale des Éleveurs de Guinée (CCNEG). Une association professionnelle regroupant les principaux exportateurs de cuirs et peaux est en voie de structuration.

3.1.3 Les exportations de produits agricoles transformés

Dans le passé, la Guinée avait développé de nombreuses unités de transformation de produits agricoles, qui ont pour la plupart disparu. L'exemple du Groupement Féminin pour la Transformation des Fruits et Légumes de Kindia met en évidence les obstacles considérables pour promouvoir des exportations de produits agricoles transformés.

Ce groupement, formé exclusivement de femmes, produit de la confiture (de mangue, papaye, ananas, goyave etc.), des légumes séchés conditionnés en sachets (feuilles de patate, manioc, etc.), des épices (piments, gingembre, gombo...) mais aussi de la farine de manioc, de la pâte d'arachide etc. Les produits sont essentiellement vendus à Conakry et de façon marginale exportés vers les USA et la France où existe une demande pour les produits séchés et la confiture. Le groupement fonctionne depuis mai 1987 et son expérience est unanimement considérée comme un succès : les activités ont atteint leur seuil de rentabilité, elles procurent des revenus à un nombre important de femmes souvent sans ressources autres. De plus, le groupement a acquis auprès de ses partenaires (clients, fournisseurs, prêteurs ...) une excellente réputation. Pourtant, la pérennité de son activité est aujourd'hui fortement menacée et, sans aide extérieure, ses chances de survie sont faibles. Les principales difficultés rencontrées peuvent être résumées comme suit :

1. La matière première à transformer est généralement peu coûteuse. Ainsi, le groupement utilise des fruits qui présentent des défauts et ne seraient pas consommés en l'état. Le coût de revient des fruits et légumes est donc faible.

Toutefois, ces produits, abondants en période de récolte devraient être conservés dans magasins réfrigérés pour permettre d'étaler la production dans le temps. Dans le cas présent, le coût des équipements frigorifique est prohibitif, les fruits et légumes ne peuvent être conservés efficacement et la production du groupement suit un cycle saisonnier.

2. La plupart des intrants sont importés ce qui accroît les coûts de production. Ainsi, le sucre (qui représente 50 % du coût du produit fini) est importé, de même par exemple que les couvercles des pots de confitures. Les pots eux-mêmes sont récupérés mais doivent être pasteurisés.

3. Les équipements nécessaires à la transformation (pour la pasteurisation, sertissage, ensachage etc) sont des matériels d'occasion importés généralement vétustes. Ces équipements, dont certains ne fonctionnent plus devraient être remplacés, mais le groupement n'a pas les ressources nécessaires. Le groupement ne récupère pas la TVA sur les intrants et les équipements.

4. Le coût de l'énergie électrique est élevé et la fréquence des coupures électriques oblige le groupement à disposer de son propre groupe électrogène.

5. La mobilisation de ressources financière est particulièrement difficile et coûteuse. Bien que le groupement dégage une épargne, celle-ci ne peut lui permettre d'autofinancer ses investissements. De plus, le groupement a été très affecté par la faillite du Crédit Mutuel auprès duquel il avait placé son épargne. L'unique banque de la place qui subsiste n'a pas vocation à financer le secteur agroalimentaire.

6. L'acheminement des produits finis vers les centres de consommation (marché de Conakry principalement), comme l'approvisionnement en intrants, soulèvent de nombreuses difficultés. Les produits sont transportés par taxis dont la fréquence et les délais de livraison sont aléatoires, alors que la production de confiture atteint en saison environ 300 pots par jour.

7. Les produits, d'excellente qualité gustative, sont loin de satisfaire les normes sanitaires internationales et ne pourraient, dans l'état actuel, faire l'objet d'exportations formelles.

En résumé, la transformation des produits agricoles (conserves, jus etc.) permettrait de toute évidence de mieux valoriser les produits et d'accroître la valeur ajoutée locale. Toutefois, le coût de la transformation est généralement prohibitif surtout si le produit est destiné à l'exportation. Le faible coût des matières premières locales est compensé par le coût élevé du crédit, des intrants et des équipements importés ainsi que des énergies nécessaires au processus de transformation. De plus, les normes sanitaires sur les produits agroalimentaires sont très contraignantes dans les pays développés. Si à long terme la diversification verticale, par la transformation des produits agricoles, est un objectif souhaitable pour la Guinée, les conditions de rentabilité de ces activités ne sont pas remplies actuellement.

3.1.4 Vers une ouverture commerciale croissante de l'agriculture ?

Les conditions d'un développement des exportations agricoles

La plupart de ces actions à engager pour promouvoir des exportations agricoles ne sont pas spécifiques à un produit ou une filière, les contraintes de production et de commercialisation étant communes à la plupart d'entre elles. De plus, il serait hasardeux de privilégier le développement d'une filière particulière, dans laquelle la Guinée serait considérée avoir un avantage comparatif durable, au détriment de telle ou telle autre, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, la détermination des avantages comparatifs de la Guinée nécessiterait des études comparatives approfondies des coûts de production des différentes filières guinéennes et des origines concurrentes, ainsi que des conditions d'accès aux marchés extérieurs²⁴. D'autre part, les marchés internationaux et régionaux notamment sont extrêmement volatiles et les avantages comparatifs peuvent évoluer très rapidement et s'avérer difficiles à saisir par des études ponctuelles²⁵. Enfin, l'expérience montre que les stratégies de développement fondées sur la spécialisation dans l'exportation d'un petit nombre de produits primaires accroissent la vulnérabilité des pays exportateurs face aux chocs externes et ne sont pas à long terme source d'enrichissement en raison de la baisse tendancielle des prix des produits primaires. Aussi, plutôt qu'une démarche visant à privilégier un petit nombre de filières et à encourager la spécialisation dans un petit nombre de produits, nous proposons une approche plus générale destinée à améliorer l'environnement des exportateurs guinéens et laissant aux professionnels, en contact permanent avec les marchés extérieurs et maîtrisant les itinéraires techniques le choix de la spécialisation ou de la diversification de leurs activités. Des mesures spécifiques à certaines filières structurées tournées vers l'exportation (coton, hévéa, café) actuellement déficitaires sont néanmoins proposées en raison des effets d'irréversibilité qu'entraînerait leur démantèlement.

Quels que soient les produits et le marché visé, international ou régional, le développement des exportations agricoles exige de réduire les inefficacités qui pèsent sur la compétitivité des produits guinéens. Il importe également de développer l'échelle de production pour atteindre des seuils critiques de rentabilité. A plus long terme, une démarche de qualité est nécessaire pour mieux valoriser les produits.

²⁴ Il faut toutefois souligner que les études récentes sur la compétitivité des filières agricoles, financées par le PCPEA, fournissent déjà des informations précieuses sur les avantages comparatifs des produits guinéens. Des études complémentaires pourraient néanmoins s'avérer utiles et faire l'objet d'une assistance technique extérieure.

²⁵ Ainsi par exemple, les événements politiques récents qui ont marqué les pays voisins de la Guinée (Côte d'Ivoire, Libéria) peuvent avoir des conséquences importantes, positives ou négatives, sur les «avantages comparatifs» guinéens.

Pour les filières de produits « standardisés » destinés à une transformation (café, coton, hévéa, anacarde), dont le prix est donné par le marché mondial, l'amélioration de la compétitivité est essentielle. La réduction des coûts intermédiaires entre le producteur et le marché international ou régional, pour accroître la compétitivité des filières, suppose un engagement des pouvoirs publics visant notamment à faciliter la circulation et l'évacuation des produits agricoles, à réduire les distorsions d'origine fiscale et para-fiscales et à faciliter les opérations d'exportation.

Pour les filières de produits frais (fruits et légumes, cuirs et peaux, miel etc.) tournées vers les marchés internationaux ou régionaux, le développement de l'échelle de production est nécessaire : par exemple, la réduction des coûts de transport internationaux des fruits et légumes est conditionnée par la réalisation de volumes critiques d'exportation. De même, les exportations vers la sous région souffrent de l'atomisation des exploitations, de la difficulté à identifier les exploitations excédentaires et à rassembler les produits. Aussi, deux types d'actions devraient être menés en parallèle, visant d'une part à attirer des investisseurs de grande envergure, et d'autre part à aider les professionnels des différentes filières à s'organiser. Le développement des organisations paysannes et groupements interprofessionnels, des services publics de recherche et de vulgarisation, et des infrastructures de commercialisation en vue de la promotion des exportations régionales, implique le soutien de l'ensemble des partenaires au développement.

A plus long terme, l'amélioration de la qualité des produits exportés permettra à la fois de gagner de nouveaux débouchés et d'obtenir des prix plus rémunérateurs. Cela est particulièrement vrai pour les produits frais (ananas, mangue) pour lesquels il n'existe pas de contrats de vente standardisés mais aussi pour les produits secs (anacarde, café, coton, caoutchouc). La maîtrise de la qualité est un gage de professionnalisme qui sécurise le crédit, ouvre de nouvelles facilités de financement et devrait permettre de réduire les comportements opportunistes des importateurs. Néanmoins, la construction de la réputation de l'origine Guinée est un investissement de long terme qui suppose l'engagement des pouvoirs publics en concertation avec les opérateurs du secteur privé. Son coût ne doit pas être ignoré.

3.1.4. Recommandations clefs pour le secteur agricole

Quel que soit le marché visé, international ou régional, le développement des exportations agricoles exige de réduire les inefficacités et les dysfonctionnements pouvant constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens. Il importe également de développer l'échelle de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des

opérations d'exportation. Parallèlement, une démarche de qualité doit être mise en place de façon à la fois à mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux débouchés. Ces stratégies supposent un engagement des pouvoirs publics, avec une assistance technique extérieure, visant à (cf. Matrice 5) :

Recommandation 1. correspondant à un axe prioritaire (matrice 5) retenu lors de l'atelier national du Cadre Intégré : analyser les possibilités de débouchés des produits agricoles guinéen sur le marché international et déterminer les actions nécessaires pour exploiter les possibilités ainsi dégagées.

Recommandation 2. Faciliter la circulation et l'évacuation des produits agricoles, (i) en réduisant les contrôles et tracasseries administratives, (ii) en développant et en améliorant les infrastructures routières du domaine public, (iii) en veillant à la pérennité et au développement des actions entreprises dans le but de faciliter les opérations d'exportation, notamment par le CAFEX.

Recommandation 3. Réduire les distorsions d'origine fiscale ou para-fiscales, (i) en évitant la multiplication des prélèvements sur les produits, (ii) en évitant des taxations « déguisées » (prix des contrôles ou des formalités administratives), (iii) en veillant à ne pas pénaliser les filières exportatrices par une mauvaise application de la TVA, (iv) en veillant à la bonne application des textes prévoyant l'exonération de droits d'entrée sur les intrants et équipements importés, et des réductions tarifaires sur les matières premières importées.

Recommandation 4. Instaurer un cadre incitatif et juridique attractif (i) la sécurisation des contrats et des droits de propriété (dans le domaine foncier notamment) est une condition essentielle du développement des investissements. Cela suppose une bonne définition et la stabilité des règles de droit ainsi qu'un fonctionnement efficace du système judiciaire. (ii) engager une réflexion sur l'opportunité de créer un régime spécifique pour les entreprises exportatrices de produits agricoles sur le modèle des « points francs.

Recommandation 5. Promouvoir les investissements étrangers et les produits Guinéens à l'extérieur (i) pérenniser et développer les actions entreprises par le PCPEA pour la promotion et l'appui des investissements extérieurs dans le secteur agricole, en créant si nécessaire un organe (ii), développer les actions de prospection de nouveaux marchés d'exportation, notamment pour le riz et les produits de l'élevage et de mettre en place un système d'information sur les marchés extérieurs (conditions d'accès, prix etc.).

Recommandation 6. Appuyer les organisations paysannes et groupements interprofessionnels : (i) combler le vide juridique entourant les organisations professionnelles en leur donnant un statut juridique (ii) renforcer les capacités

des organisations par des actions de formation de leurs membres (iii) le développer des institutions de micro crédit, (iv) soutenir les activités des femmes, qui occupent une place prépondérante dans l'activité agricole, et sont aussi les plus touchées par la pauvreté (accès à la terre, appui à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles...).

Recommandation 7. Développer les services publics de recherche et de vulgarisation et les infrastructures de commercialisation_ (i) accroître les moyens de la recherche en vue de la mise au point de matériel végétal amélioré et de nouveaux itinéraires techniques notamment pour les produits bio pour lesquels les perspectives de marché sont bonnes (ii) accroître les moyens consacrés à la formation des paysans à l'utilisation de nouvelles techniques de production ou de nouvelles variétés, (iii) développer les infrastructures collectives de base pour la commercialisation des produits agricoles : Marchés d'Intérêt National de Conakry, Marchés régionaux des chefs lieux de régions, abattoirs régionaux etc.

Recommandation 8. Investir dans la réputation de l'origine Guinée (i) organiser et définir avec l'interprofession des chartes de qualité dans chaque filière (ii) exiger des exportateurs le respect des normes internationales (iii) renforcer les capacités de l'administration à faire respecter la réglementation (iv) en amont des filières, promouvoir la qualité par des actions de sensibilisation et de formation des paysans.

Recommandation 9. Redéfinir, si besoin y est, et mettre en œuvre les différents plans de développement par filière.

3.2 LE SECTEUR DE LA PECHE²⁶

3.2.1 La pêche : un potentiel significatif

Le potentiel halieutique de la Guinée

Le potentiel halieutique guinéen dépasse 200 000 tonnes les années où abondent les petits pélagiques, et place le pays nettement devant la plupart des pays du Golfe de Guinée, mais sans toutefois atteindre les niveaux de la Guinée Bissau ou à plus forte raison du Sénégal. Au potentiel maritime s'ajoute celui du domaine continental qui peut donner lieu à une pêche diffuse mais très significative. Enfin, l'importance du réseau hydrographique et des mangroves suggère des possibilités importantes d'aquaculture de poissons et de crustacés.

Malgré ce potentiel, le secteur de la pêche ne semble pas, jusqu'à présent, avoir bénéficié de la même attention que les secteurs miniers ou agricoles de la part

²⁶ Pour les détails voir le Chapitre 6 dans le Tome 2.

des pouvoirs publics. Ainsi, un problème primordial est le tracé contestable des limites de la zone économique exclusive (ZEE) qui ampute la Guinée d'environ 50 % du territoire qui devrait logiquement lui revenir, et ce, au profit de la Sierra Leone.

Les flottilles de pêche en Guinée

La structure de la flottille de pêche opérant dans les eaux Guinéennes est estimée en 2001 au minimum 65 416 tonneaux d'unités de pêche industrielle et 75 000 tonneaux d'unités de pêche artisanale maritime. Ces chiffres ne comprennent pas la capacité de la flottille européenne de thoniers-senneurs. Elle comprend aussi un nombre important mais inconnu de pirogues monoxyles qui permettent une pêche artisanale continentale. On note une très faible présence de la pêche industrielle nationale (24 chalutiers guinéens contre 93 affrétés), mais aussi la concession d'une partie importante de l'exploitation à des flottilles basées à l'étranger, européennes et chinoises en particulier (plus du tiers des chalutiers actifs dans les eaux guinéennes). Les retombés économiques de la présence de cette flottille étrangère dans les eaux guinéennes sont mal connues.

Contribution du secteur au PIB et aux exportations : appréciation très imparfaite

L'évaluation de la contribution du secteur au PIB sur la base des débarquements réellement effectués (et de ratios issus de l'expérience professionnelle des experts de la mission) conduit seulement au chiffre de 1,86 %, dont 1,68 % pour les seules filières artisanales de la pêche. Les prises de la flotte étrangère qui ne sont pas débarqués en Guinée ne sont pas prises en considération dans ce chiffre.

Les informations relatives aux exportations du secteur sont particulièrement mal cernées. En recoupant différentes sources, on peut faire état d'une exportation d'un volume de l'ordre de 4500 tonnes de produits congelés par voie maritime et d'environ 1500 tonnes de produits frais sous glace par voie aérienne. Les chiffres d'exportation de poissons frais par voie aérienne fournis par le CAFEX paraissent nettement plus fiables que ceux du fret maritime. En revanche les déclarations des valeurs sont hautement fantaisistes (les chiffres agrégés de certains codes douaniers aboutissent à un prix moyen déclaré à l'export de 3 FG/kg), ce qui dénote très probablement d'importantes erreurs de saisie des services des douanes, mais surtout une volonté manifeste de sous-déclaration en valeur par les opérateurs privés. Ce constat négatif s'ajoute au phénomène des exportations non déclarées. Les recettes en devises générées par les exportations du secteur des pêches représentent 262 milliards de FG soit 128 millions de dollars.

Cette connaissance très imparfaite de la contribution du secteur de la pêche au PIB, aux exportations et à la création d'emplois gêne très fortement une gestion cohérente du secteur et devrait recevoir une attention toute particulière.

Un secteur très complexe

La structure du secteur de la pêche est très diversifiée et les opérateurs qui y travaillent sont eux aussi très différents d'un sous-secteur à l'autre. Les différents secteurs peuvent être résumés comme ceci : (i) Pêcherie des poissons démersaux, qui est entreprise tant par la flotte industrielle que par la flotte artisanale, (ii) pêcherie industrielle des céphalopodes, (iii) Pêcherie des petits pélagiques, (iv) pêcherie industrielle des crevettes tant dans les eaux profondes que dans la région côtières (v) pêcherie industrielle des crevettes (vi) Pêche continentale en eaux douces et (vii) potentiel d'aquaculture.

3.2.2 Faiblesses et contraintes du secteur de la pêche

Un dispositif institutionnel insuffisant : le rôle du CNSHB

Le CNSHB (Centre National de Sciences Halieutiques de Boussoua) a un rôle fondamental dans le dispositif institutionnel. Il effectue, grâce au soutien actuel de plusieurs bailleurs de fonds, des programmes de recherches intéressants pour le secteur, et dispose de la meilleure capacité de collecte, d'analyse et d'exploitation des données. Un navire de recherche vient de lui être fourni (financement du Japon). Cependant, on doit souligner diverses faiblesses :

1. L'interaction des pêcheries, les taux de captures accessoires, la présence de stocks chevauchants dont l'exploitation raisonnée de façon commune n'est pas facile à établir entre pays membres du CSRP rendent plus difficiles que dans d'autres pays l'aménagement durable de la ressource sans un appui soutenu externe en moyens humains et financiers.
2. Les recommandations des services de recherche ne sont pas forcément suivies dans les plans d'aménagement des pêches de l'administration de tutelle et le piratage dans les eaux guinéennes annihile sur certaines pêcheries tout ou partie de l'impact de ces recommandations.

Les moyens nautiques d'intervention du CNSP sont insuffisants pour les interventions en haute mer.

La faiblesse de la pêche industrielle guinéenne.

En raison de ses faiblesses, l'armement national participe peu à la pêche industrielle. Des zones de pêche importantes sont concédées à des flottilles

basées à l'étranger, européennes et chinoises en particulier (plus du tiers des chalutiers actifs dans les eaux guinéennes). L'affermage d'une partie des ressources se justifie quand les opérateurs nationaux présentent une déficience technico-économique leur interdisant un accès efficace à ces ressources. Ainsi, en est-il pour la pêche thonière océanique, le chalutage profond et la capture des petits pélagiques de la zone lointaine.

En revanche, la concession aux chalutiers étrangers de licences de pêche relatives à des petits fonds, les place en situation de concurrence directe avec les armements nationaux, qui permettent une distribution domestique de revenus beaucoup plus importante que les navires étrangers. Ces derniers s'approvisionnent et débarquent peu sur le territoire guinéen. Le manque d'infrastructures dédiées à la pêche au sein du port actuel rend l'accueil de davantage de bateaux guinéens problématique.

L'absence de gestion efficace du patrimoine halieutique.

Une gestion durable des stocks halieutiques se heurte à diverses difficultés :

- i) les interactions entre pêcheries (les chalutiers-crevettiers détruisent des juvéniles de poissons nobles, les chalutiers-céphalopodiens capturent aussi des poissons et des crustacés etc.)
- ii) certaines populations migratrices ne peuvent être gérées que dans un cadre sous-régional,
- iii) l'importance de l'effort de pêche étranger suggère une moindre responsabilisation des opérateurs,
- iv) la faiblesse des contrôles laisse supposer un piratage important et propre à réduire à néant les effets bénéfiques des mesures de saine gestion qui pourraient être adoptées.

Des recettes fiscales et parafiscales issues du secteur pêche, anormalement faibles.

La contribution du secteur aux recettes publiques, est répartie entre différentes taxes, redevances et contributions. Pour l'année 2002, cet apport a atteint 14,5 milliards de FG, soit US\$7 millions. La mission a évalué le montant, qui aurait dû être encaissé, à 20 milliards de FG (10 millions de \$). La différence de US\$3 millions provient des fraudes sur les redevances. L'évaluation du chiffre d'affaires du secteur à partir des tonnages capturés et de la valeur commerciale à la première vente aboutit à un total de 451 milliards de FG, soit US\$220 millions.

Le cumul des prélèvements de l'Etat atteint donc 3,2 % du chiffre d'affaires du secteur, ratio anormalement faible.

Des freins importants au développement de la pêche artisanale.

En raison du nombre d'emplois qu'elle fournit et de l'importante diffusion de revenus qu'elle entraîne, la pêche artisanale devrait jouer un rôle important dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. Parmi les obstacles au développement de la pêche artisanale, on note le niveau élevé des coûts imputable à l'étroitesse du marché et aussi aux coûts des importations. Ainsi, on doit souligner l'existence d'un seul fournisseur de moteurs hors-bord. Le taux de motorisation de la flottille artisanale ne dépasserait pas 30 %. De plus, le carburant qu'elle utilise n'est pas détaxé. Enfin, les services à la pêche artisanale (fourniture de matériaux constitutifs des engins de pêche, fabriques de glace, ateliers de réparation de moteurs, aires de débarquement) semblent très insuffisants et coûteux, en particulier hors de la capitale.

Les déficiences de la surveillance des pêches

Les déficiences de la surveillance des zones de pêche se manifestent à deux niveaux. i) Les moyens physiques engagés semblent insuffisants relativement à l'importance de la pêcherie à contrôler et de l'étendue de la ZEE. Il s'ensuit un faible bilan à la fois des sorties réalisées et des procès-verbaux dressés. Il en résulte une protection insuffisante des ressources halieutiques. ii) La même autorité cumule les fonctions d'instruction des dossiers de demande de licence de pêche et de calcul de la redevance correspondante, d'attribution des licences, d'encaissement des redevances et enfin de contrôle et de surveillance des pêches. Une telle organisation fragilise l'ensemble du dispositif.

3.2.3 Un potentiel d'exportation insuffisamment valorisé.

L'importance des produits congelés emmenés sans avoir touché le territoire guinéen illustre le manque d'intégration du secteur dans l'économie nationale. La filière d'exportation en frais des poissons de ligne sur l'Europe constitue une percée remarquable qui pourrait être étendue à des espèces nobles telles que le rouget barbet. Que ce soit pour les produits frais ou congelés, les opérateurs guinéens ne sont, pour l'instant, autorisés par les autorités sanitaires européennes qu'à exporter des produits peu transformés. Des progrès sont donc à accomplir.

Recommandations clés pour le secteur de la pêche.

Recommandation 1. Mettre en place une nouvelle structure administrative afin d'appliquer le principe de la séparation des fonctions régaliennes de l'Etat dans le domaine du droit d'accès à la ressources halieutiques : instruction des dossiers de demande de pêche, encaissement des redevances et leur quittance au Trésor Public, émission des licences de pêche, surveillance des opérations de pêche.

Recommandation 2. Instruire un dossier de droit international auprès de la cour internationale de La Haye pour la réhabilitation de l'intégrité de la ZEE guinéenne.

Recommandation 3. Renforcer les structures de recherche afin de mieux connaître les potentialité halieutiques afin de favoriser une mobilisation de ressources optimale dans le cadre d'une gestion durable des ressources halieutiques. Il s'agit en particulier d'approfondir les travaux existants sur les stocks halieutiques côtiers, de mesurer l'effort de pêche. Ces recherches devraient servir à la production d'un Schéma Directeur du Secteur de la Pêche, document de stratégie pour le développement du secteur. Cette stratégie servira aussi pour apprécier les rôles respectifs des secteurs industriel et artisanal

Recommandation 4. Prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la compétitivité des opérateurs du secteur : assurer que le marché des intrants est concurrentiel, améliorer la capacité technique, logistique et sanitaire des unités d'exportation des produits de la pêche. Pour mieux se positionner dans le marché mondial et régional il faudrait aussi mieux étudier les composantes de ces marchés, effectuer des analyses de marché et en particulier étudier la compétitivité des produits congelés. Une bonne gestion des opérations de sauvetage et de sécurité en mer devrait aussi aider la compétitivité du secteur.

Recommandation 5. Sécuriser les rentrées fiscales en améliorant les techniques spécifiques relatives notamment au jaugeage des navires, au contrôle des transbordements, à la surveillance des côtes, etc. Les services douaniers devraient être mobilisés à cette fin.

3.3 LE TOURISME²⁷

En dépit du caractère jusqu'ici marginal²⁸ de cette activité en Guinée, le tourisme apparaît comme une activité d'exportation susceptible de contribuer à la

²⁷ Pour les détails voir le Chapitre 7 dans le Tome 2.

²⁸ Les 37 000 arrivées environ en provenance d'Europe sont très majoritairement constituées d'hommes d'affaires, d'expatriés avec leur famille et de "flux ethniques" de visites à parents et amis. Les 66 000 arrivées en provenance d'Afrique ne sont pas à "motivation touristique".

stratégie de lutte contre la pauvreté. Le tourisme est une activité créatrice d'emplois directs et surtout indirects. La création d'emplois modernes et viables est évidemment essentielle pour lutter contre la pauvreté : en particulier chaque emploi salarié permet aux membres de la famille de disposer de revenus additionnels. Cette création d'emplois intervient quelle que soit la forme de tourisme développée. De plus, le tourisme, notamment le tourisme de circuit, est à l'origine de demandes internes en particulier en direction de l'artisanat.

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat a conduit en 1999-2000 un Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme avec l'aide du PNUD et de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT). Ce plan a été validé fin mars 2000. Une table ronde avec le secteur privé a été organisée en 2002. Il fait l'inventaire des forces et faiblesses de la Guinée quant au potentiel touristique et a été complété par une étude sur les moyens humains à mettre en place. Il a cependant affiché une stratégie trop ambitieuse compte tenu de la situation initiale du secteur et des capacités humaines, financières et administrative actuelles. A ce jour, ce plan n'a pas encore été mis en œuvre. L'objectif de cette partie du rapport est de proposer une stratégie assortie d'un plan d'action concret pour promouvoir le secteur du tourisme.

3.3.1 Contexte et contraintes du secteur

La Guinée arrive sur l'échiquier du tourisme après d'autres destinations par rapport auxquelles elle doit trouver un positionnement marketing identifiant, c'est-à-dire s'affirmer sur un créneau de clientèle qui lui permet de se différencier des autres destinations.

Un contexte actuel peu favorable.

La part de l'Afrique de l'Ouest dans le tourisme mondial est marginale et en régression. Ce secteur d'activité rencontre de fortes contraintes : Casamance fermée au tourisme ; Gambie avec un tourisme à l'image dégradée ; Sierra Leone sortant de graves troubles civils ; Côte d'Ivoire pour l'instant, hors circuit.

En Guinée, l'activité touristique doit affronter de nombreuses contraintes (tracasseries diverses, insécurité aux frontières, coûts élevés de l'eau, de l'électricité, de l'aéroport, ..). De plus, on ne dispose pas d'école de formation hôtelière et l'organisation institutionnelle manque d'efficacité.

Les contraintes à satisfaire

Le client international compare les produits offerts et certains services sont impérativement attendus. La sécurité des biens et des personnes y compris sur le plan sanitaire et la fluidité des déplacements de personnes constituent des

conditions essentielles. L'accessibilité / le transport : une des conditions clef est de disposer d'un aéroport présentant toutes les garanties de sécurité, susceptible de recevoir tout type d'appareil avec des services (police mais aussi salles passagers, restaurant, bar, ...). Une bonne desserte routière des infrastructures touristiques est indispensable. Toute tracasserie aurait des effets rédhibitoires.

Pour les investisseurs, un traitement rapide des dossiers de projets, un code d'investissement incitatif par rapport à d'autres pays concurrents, un accès sécurisé au foncier et un système judiciaire performant sont indispensables.

La notoriété de la destination Guinée est faible : en raison du coût d'une promotion de cette destination, un *tour operator* privé ne peut qu'hésiter à défricher une destination. Il convient donc que le secteur public guinéen crée les conditions d'une image favorable.

3.3.2 Esquisse d'une stratégie pour le secteur du tourisme

Il pourrait être envisagé initialement une opération pilote, plus facile à monter que du tourisme diffus compte tenu du sous équipement de l'intérieur du pays et des difficultés dues aux barrages voire l'insécurité. Puis au vue de l'expérience réalisée, des étapes ultérieures pourraient être envisagées.

Une stratégie en quatre étapes

- Amorçage par une opération de tourisme balnéaire dans un site exceptionnel et facile à aménager, Bel Air. Le risque est faible si la conception est sans faille : un développement planifié avec à terme 3000 – 4000 lits.
- Développement sélectif de niches : circuits culturels (thèmes de la musique, de l'animisme, des cultures café / thé / coton, des sites naturels en particulier du Fouta-Djalou, de l'esclavage) pour une clientèle de défricheurs de destination.
- Promotion à terme de la destination Iles de Loos : clientèles sous régionales et la pêche au gros.
- Développement à terme des Parcs du Niokolo - Badiar et du Niger (la concurrence de l'Afrique de l'Est et du Sud serait très forte).

Une opération pilote : le site de Bel Air

Pour amorcer le développement touristique guinéen, la zone de Bel Air constitue l'un des plus beaux sites de l'Afrique de l'Ouest. La conformation du terrain est optimale. Le terrain est "les pieds dans l'eau" et la plage est sûre. Il n'y a pas de

barre (ce qui est exceptionnel en Afrique de l'Ouest). De plus, ce site est exploitable au moins 6 mois par an, ce qui est un bon ratio pour amortir les investissements.

Un environnement soigné est indispensable. Il faut donc prévoir des "zones tampons", des ceintures vertes et limiter l'urbanisation sauvage proche du site. Une anticipation dans ce domaine est la meilleure garantie d'un tourisme durable. Il convient aussi de prévoir des réseaux d'eau potable, d'assainissements et d'électricité de qualité.

Des écueils sont à éviter : mitage du site, constructions d'hôtels ne correspondant pas aux exigences des marchés (chambres exigües, salles d'eau inadaptées, absence de terrasses et de balcons, style architectural « international » sans personnalité, non-utilisation de matériaux locaux, etc.). La maîtrise des coûts est d'autant plus importante que la part de l'aérien dans le prix d'un séjour est de l'ordre de 25%. D'autres destinations plus proches des marchés émetteurs (Dakar par exemple) et potentiellement concurrentes bénéficient de moindres coûts de transports. Cela suppose d'utiliser au mieux les matériaux locaux et les éléments de décoration artisanaux.

Le lancement de la destination Guinée

Le lancement d'une destination comme la Guinée suppose une atmosphère favorable. Les acteurs culturels sont les meilleurs vendeurs de l'image de la Guinée. Elle requiert de diffuser les spécificités qui positionnent la Guinée au plan marketing à travers des événements (danses et chants, Route de l'Esclave, fêtes).

Un plan de protection et de mise en tourisme du patrimoine bâti et de promotion de l'évènementiel sur les marchés touristiques potentiels est indispensable : mise en valeur des sites de la Route de l'esclave, refonte de la muséographie du Musée National, réhabilitation de la case à palabres et de la Maison du Gouverneur à Dalaba, évènementiel autour du balafon et des trois festivals.

Le rôle de l'artisanat, activité complémentaire du tourisme

L'artisanat (cf. infra) est une composante essentielle du tourisme, tant pour l'équipement (tissus d'ameublement, meubles, décoration des hôtels, etc. ...) que pour les ventes aux touristes. Il doit également travailler en étroite collaboration avec le secteur touristique (évolution des savoir-faire et du design).

Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines

Le renforcement du Ministère (ou d'une Agence de Développement Touristique auprès de la Présidence ou de la Primature) est indispensable. Il s'agit de

promouvoir l'ingénierie de projet, pour initier, faciliter les projets et encadrer les porteurs de projets. Il s'agit aussi de réunir les compétences d'aménagement et d'aide à l'investissement sous forme d'une « task force » d'un ou deux chargés de mission de très bon niveau de formation et d'expérience (ingénierie travaux publics, architectes, ...) externalisant leurs prestations auprès de cabinets spécialisés et/ou d'une banque d'affaires capable de rechercher les investisseurs.

La constitution d'une main d'œuvre qualifiée : la formation professionnelle doit être gérée par le Ministère du Tourisme, mais la mise en œuvre peut être assurée par le privé. Une école hôtelière conforme aux meilleurs standards avec deux options (hôtellerie - restauration et accueil) et un hôtel d'application sont nécessaires. La formation de guides et d'agences réceptives est également indispensable mais doit se faire concomitamment avec le développement d'un site comme Bel Air afin de ne pas créer des formations sans emploi.

Recommandation clefs pour le secteur du tourisme

Recommandation 1. Affiner le Plan de Développement du Tourisme afin d'identifier des objectifs plus réalistes/pragmatiques et les mesures requises pour leur mise en œuvre.

Recommandation 2. Renforcement du Ministère du Tourisme pour exécuter ses fonctions régaliennes et pour aider les investisseurs privés à réaliser des projets.

Recommandations 3. Préparer un plan de formation de la main d'œuvre dans le secteur tourisme, hôtelier. Mobiliser le secteur privé. Assurer que cette formation ne dépasse pas l'absorption de cette main d'œuvre dans le secteur.

Recommandation 4. Attirer des investisseurs privés pour développer un site modèle, bien ciblé, pour pourrait devenir un modèle (show case) pour le développement ultérieur du secteur touristique. Initier une analyse d'impact économique et social qui serait communiquée aux investisseurs potentiel. Le site Bel Air semble être un tel site et pourrait bénéficier d'initiatives culturelles et artisanales.

3.4 LE SECTEUR ARTISANAL NON MINIER ²⁹

²⁹ Pour détails, voir le Chapitre 9 dans le Tome 2.

Le Gouvernement a pris conscience du rôle important que l'artisanat non minier pourrait jouer à la fois sur le plan économique et social. Cependant, les actions entreprises et les résultats obtenus sont encore limités. On doit souligner l'absence d'une collecte d'indicateurs et de statistiques fiables sur le secteur de l'artisanat ce qui porte le risque d'une sous-évaluation de l'importance de ce secteur.

3.4.1 Production et emploi : un potentiel important

L'artisanat non minier occupe environ 20% de la population active. L'artisanat non minier emploie environ 1 440 000 personnes de façon permanente. 80% de la population active occupée par les activités artisanales réside en milieu rural. De plus, les produits artisanaux non miniers contribuent à la satisfaction des besoins manufacturiers des grandes parties des populations à faible pouvoir d'achat tandis que les revenus tirés de l'activité artisanale non minière, sont soit utilisés pour la satisfaction des besoins fondamentaux, soit sont réinvestis. Enfin, les activités artisanales contribuent à l'insertion des enfants déscolarisés ainsi qu'à l'insertion des migrants vers les centres urbains.

Les activités artisanales sont exercées sous forme de micro-entreprises, et utilisent une main d'œuvre essentiellement familiale, qui est formée sur le tas. Les activités artisanales contribuent à la valorisation des ressources locales, et concernent la plupart des secteurs de l'économie. Les produits de l'artisanat sont destinés essentiellement à la satisfaction des besoins intérieurs. Cependant, ils pourraient trouver des débouchés à l'exportation surtout dans le cadre d'un développement touristique.

L'artisanat joue également un important rôle dans la fourniture des biens et services aux populations à faible niveau de vie et il diffuse des revenus au profit d'agents à faible revenus. Cependant, les activités artisanales non minières ont aussi des impacts sociaux négatifs : utilisation abusive des enfants ; transmission héréditaire du métier.

La contribution de l'artisanat non minier au PNB est mal connue. Selon certaines estimations, l'artisanat non minier contribuerait à hauteur de 40% à la production manufacturière. Même si l'agriculture est considérée comme un moteur essentiel du développement, l'artisanat l'accompagne tant en amont qu'en aval : fabrication, réparation et entretien de matériel : fournitures de pièces détachées ; transformation des produits agricoles, etc.

Les filières artisanales ayant un potentiel important à l'exportation sont les suivantes : sculpture et fibres (vannerie, raphiaterie, bambou-rotin), textile-traditionnel, cuir. Les types de marchés auxquels ces produits ont accès sont : le

marché local, le marché national, le marché régional (Burkina Faso, Sénégal, Liberia, Sierra Leone, Afrique du Sud) et international (Etats Unis, Europe).

3.4.2 Les contraintes

En zone rurale, à cause de leur isolement, les artisans sont contraints d'apporter leurs produits sur les marchés hebdomadaires locaux ou de les confier à un intermédiaire qui se charge de la vente. Souvent, l'artisan (teinturières, cordonniers, etc.) écoule la plus grande partie de sa production par l'intermédiaire de commerçants spécialisés qui maîtrisent des réseaux de distribution dans les pays voisins et en Europe.

Par manque de moyens et par défaut d'organisation adéquate, l'encadrement du secteur est déficient ou inexistant dans maintes zones de production artisanales non minières. Un manque de coordination entre les structures chargées de la promotion du secteur de l'artisanat, des ressources faibles affectées à l'organisation du secteur et notamment à l'OPDA sont à souligner. Les artisans souffrent d'un manque de formation et aussi du manque d'infrastructures qui se traduit par l'absence de pôles de production et de concentration des services (Centres artisanaux). Le manque d'aires artisanales viabilisées et d'équipements à usage collectif, d'accès à l'électricité, l'eau, les difficultés de transports et les moyens de communication comme le téléphone constitue un handicap.

3.4.3. L'encadrement des activités artisanales

Les principales mesures d'encadrement ont été la création d'un Office de la Promotion et de Développement de l'Artisanat (OPDA), sous la tutelle actuelle du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, la publication d'un code de l'artisanat. Une étude pour la création d'un centre artisanal est en cours. De plus, l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ONFPP) organise des formations dans le cadre d'un projet de Modernisation de l'Apprentissage. Parmi les actions menées, on doit souligner les projets 4A à Kindia (Fondation Friederich Ebert), 4A/TA à Labé (financé par la GTZ), projet PNUD/ONUDI « Assistance au textile traditionnel en Guinée » etc. qui ont grandement contribué à la formation et à l'encadrement des artisans.

Une Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat (L.P.D. Art) avec l'appui du PNUD et du BIT, a été adoptée (15 Octobre 2002). Cette lettre vise à i) Renforcer les capacités institutionnelles des structures d'intervention de l'artisanat (amélioration du cadre institutionnel, juridique et fiscal ; mise en place d'un mécanisme de coordination et enfin création d'un système de collecte et de diffusion des données relatives à l'artisanat) ; ii) Faciliter l'accès des artisans aux facteurs de production et infrastructures physiques ; iii) Faciliter la

commercialisation des produits artisanaux (accès aux marchés publics et privés, utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, établissement de relations commerciales au niveau sous-régional et international, participation aux foires-expositions et promotion des produits etc.); iv) Contribuer à la promotion du statut économique et social des femmes; v) Promouvoir l'intégration dans la production dans les populations vulnérables.

Recommandations clés pour le secteur artisanal non minier

Recommandation 1. Renforcer les structures d'encadrement de l'artisanat (notamment une restructuration de l'OPDA); une coordination entre les organes du Gouvernement est également nécessaire.

Recommandation 2. Diffuser en direction des artisans l'ensemble du dispositif réglementaire et législatif qui leur est applicable et notamment le code de l'artisanat.

Recommandation 3. Engager un effort de recensement et de connaissance scientifique de l'artisanat, de sa contribution économique et sociale.

Recommandation 4. Elaborer des programmes de formation adaptés en faveur des artisans, de leur encadrement.

3.5 LE SECTEUR ARTISANAL MINIER³⁰

3.5.1 Une production importante

La production artisanale d'or commercialisée officiellement au cours des dernières années représente environ un quart de la production d'or et plus de 70 % de la production de diamants. La production artisanale d'or peut être estimée entre 10 à 15 tonnes par an et celle de diamants autour de 100 millions US \$ par an. Environ 100 000 emplois artisanaux se répartissent entre l'or et le diamant. La production artisanale des deux produits commercialisés dans les circuits officiels, représente, en moyenne environ 14% des exportations minières totales.

Le commerce à l'exportation de l'or est complètement libre en Guinée. L'achat, la vente, la détention, le transport et l'exportation ne requièrent ni agrément ni licence. Il suffit de respecter les procédures d'exportation par la BCRG et/ou les

³⁰ Pour détails, voir le Chapitre 8 dans le volume 2.

banques commerciales. L'exploitation artisanale et la commercialisation du diamant ont également été libéralisées en 1993.

Selon les règles de partage usuelles des revenus tirés des mines artisanales de 33 à 66 % de la valeur des exportations minières artisanales correspond à des revenus distribués dans les zones rurales et suburbaines des sites d'exploitation ce qui est important pour la lutte contre la pauvreté.

3.5.2 De fortes contraintes pour les activités minières artisanales

Le secteur minier artisanal subit des contraintes en raison des déficiences de l'encadrement et aussi d'un environnement technique et financier peu favorable.

- Les différentes activités de production et de commercialisation sont encadrées par des structures multiples dont l'efficacité laisse à désirer (sauf la BCRG) : la Division de l'Encadrement de l'Exploitation Artisanale (DEEA), créée au sein de la Direction Nationale des Mines, en charge de la parcellisation, de l'instruction et la délivrance des titres miniers, du contrôle minier sur les sites d'exploitation ; la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) assure le titrage dans deux laboratoires à Conakry et à Kankan, la liquidation de la taxe à l'exportation, la conservation et les transferts à l'occasion de l'exportation ; la Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses BAF/MP) surveille la régularité des opérations d'export.
- La commercialisation (collecte, encadrement) n'est pas bien organisée. Les exploitants sont mal organisés et encadrés ; ils sont pas aidés dans leurs prospections ni assistés dans les travaux d'exploitation par les services d'encadrement. Les redevances ne sont pas toujours appliquées correctement.

Ces carences sont à l'origine d'effets dommageables. Au niveau social : exode des populations paysannes vers les zones d'exploitation, forte prévalence du SIDA et autres MST, insécurité et mauvaises conditions de travail. Au niveau environnemental : destruction du couvert végétal, pollution des eaux, dangers de mines non fermées, déboisement des berges et perturbation des cours d'eau.

Cependant, l'activité minière artisanale plutôt saisonnière n'est pas en compétition avec les activités du secteur rural, l'organisation traditionnelle des chantiers, avec une spécialisation des tâches entre différents acteurs, peut servir d'ancrage aux activités d'optimisation des productions. Les réseaux de commercialisation peuvent contribuer aux programmes d'appui à la production.

La fraude n'est pas maîtrisée, tant dans les zones d'exploitation que dans les circuits de commercialisation. La mise en œuvre du Processus de Kimberley ³¹en début de l'année 2003 est une opportunité de mieux contrôler la fraude et pour les pays producteurs de la même sous-région que la Guinée d'harmoniser leurs procédures afin de mieux maîtriser les mouvements transfrontaliers des marchandises.

Les sites destinés à l'exploitation artisanale sont mal étudiés ou peu riches, ce qui, entre autres, encourage l'exploitation clandestine. Les acteurs sur le terrain ne sont pas guidés par des évaluations de réserves. L'activité reste handicapée par des problèmes techniques d'exhaure, d'aréage et par le manque de planification d'exploitation (excavation et traitement de minerai). Aucune assistance technique, n'est apportée par les structures d'encadrement. L'accès aux technologies appropriées n'a encore pas fait l'objet d'attention particulière des autorités, notamment pour l'or.

3.5.3 Les orientations

Les activités de renforcement institutionnel devraient viser à une restructuration de l'ensemble de l'encadrement des activités minières artisanales. Il s'agirait d'obtenir une meilleure coordination des interventions des différents partenaires impliqués.

Un renforcement du cadre légal et réglementaire permettrait après une étude de compétitivité du secteur minier guinéen sur les marchés régionaux et internationaux, afin d'en corriger la régulation. L'élaboration d'une nouvelle stratégie et la mise en œuvre des réformes institutionnelles devraient être l'occasion d'un large débat national, au niveau du Gouvernement et du Parlement, autour d'un projet de révision de la loi minière et des lois régissant les activités artisanales.

Recommandations clefs pour le secteur artisanal minier

Recommandation 1 Compte tenu de la complexité de l'environnement institutionnel actuel de l'artisanat minier, il y a lieu d'engager une réflexion profonde afin de

³¹ Rappelons que le Processus de Kimberley, initié par les pays de l'Afrique Centrale (SADEC) sous la direction de l'Afrique du Sud, lancé en Mai 2000 à Kimberley, est la principale initiative internationale établie pour briser les liens entre le commerce des diamants bruts et les conflits armés.

- Définir l'encadrement institutionnel approprié du secteur, y inclus les Groupements à Vocation Coopérative et les Associations Professionnelles ;
- Evaluer l'intérêt d'une implication de techniciens du secteur minier dans l'exploitation artisanale.

Recommandation 2. Rendre opérationnelle le Fond de Restauration des Sols et dans la perspective d'éviter de dégrader l'environnement tout en favorisant une exploitation durable des ressources .

Recommandation 3. Initier des actions de formation des artisans. Cette formation devrait aider à introduire des comportements favorisant une plus grande sécurité.

3.6 LES RELATIONS ENTRE COMMERCE ET PAUVRETÉ

3.6.1 L'impact de l'ouverture commerciale sur la pauvreté

Depuis 1985, la Guinée a progressivement libéralisé ses marchés internes (intrants, outputs et taux de change) et a réduit ses barrières tarifaires et non tarifaires, s'arrimant de plus en plus à l'économie mondiale. L'économie guinéenne est aujourd'hui relativement ouverte sur les échanges extérieurs avec un taux d'ouverture, mesuré par le ratio des exportations sur le PIB, de 24% en 2001 (contre 15-18% au Sénégal par exemple) tandis que l'indice d'ouverture calculé par le FMI classe la Guinée parmi les pays « libéraux ». Toutefois, si la croissance a atteint un taux annuel moyen de 4% sur la décennie 90 malgré un climat des affaires pas très favorable à l'investissement privé, la pauvreté est restée très importante. L'incidence de la pauvreté nationale s'affichait à 40%, avec un pic atteignant 62% en Haute Guinée, selon l'enquête intégrale des ménages de 1994-95. De nombreux observateurs en Guinée indiquent que la situation ne s'est pas améliorée. Il est dès lors important de poser la question de savoir pourquoi la Guinée n'arrive pas à mettre à profit sa relative ouverture au marché mondiale.

Des situations similaires à celles de la Guinée ont généré un grand intérêt pour l'analyse des liens entre ouverture commerciale et pauvreté, tant sur le plan théorique qu'empirique (Winters 2000, Ravallion 2001, McCulloch, Winters and Cirera 2001, Dollar et Kraay 2001, Berg et Krueger 2003). L'un des principaux enseignements de cette littérature est qu'une plus grande intégration au marché mondial crée des opportunités pour certains segments de la population et des

coûts d'ajustement pour d'autres. Comme pour les autres groupes dans la société, l'impact à court terme de l'ouverture sur les pauvres dépend, en grande partie, de comment les changements de prix induits par l'ouverture affectent la consommation et les revenus de ces derniers. A plus long terme, il est attendu que l'ouverture augmente l'accès du pays aux technologies et innovations, augmentant ainsi la croissance et réduisant la pauvreté.

Une hypothèse implicite dans cette argumentation est que les changements de prix nés de l'ouverture se transmettent adéquatement jusqu'aux producteurs et consommateurs pauvres. Ceci est généralement vrai comme nous le montre la littérature sur l'intégration des marchés (Baulch 1997, Barrett et Li 2002). Toutefois, pour un pays comme la Guinée, où des segments importants de la population sont isolés des points d'exportation et d'importation, cette hypothèse mérite d'être testée. En d'autres termes, dans un cadre statique (ressources et technologies constantes), dans quelle mesure les changements de la politique commerciale et les opportunités du marché mondial affectent-ils les pauvres en Guinée ? Quels sont les principaux obstacles à l'intégration des marchés si une bonne partie de ces derniers sont segmentés ? Nous tentons de répondre à ces questions. Auparavant, il est utile de mettre les choses en perspective, en montrant quelle forme d'intégration mondiale est la mieux à même de générer un impact important sur la pauvreté.

3.6.2 Un impact faible de l'ouverture commerciale sur la pauvreté

Le mode actuel d'intégration mondiale de la Guinée lui permet-elle de réduire sensiblement la pauvreté ? Dans quelles conditions les pauvres peuvent-ils réellement profiter de la mondialisation en Guinée ?

Le mode d'insertion mondiale actuel de la Guinée, marqué par une prépondérance des exportations minières (plus de 90 % des exportations totales en valeur), n'a pas permis une véritable réduction de la pauvreté. Ceci est essentiellement dû au caractère plutôt intensif en capital du secteur minier, à ses liens très tenus avec le reste de l'économie et à la faiblesse de la base fiscale de l'Etat, qui laisse peu de marges de manœuvre pour l'utilisation des recettes publiques tirées du secteur minier dans des programmes de lutte contre la pauvreté.

Pour que l'insertion de l'économie guinéenne dans l'économie mondiale profite aux pauvres, une forte expansion des exportations non minières, et notamment du secteur agricole, est nécessaire. L'écrasante majorité des pauvres vit dans le monde rural, et l'agriculture et l'artisanat représentent leurs activités principales. Le premier secteur emploie 70% de la population active et fournit 68% des revenus tandis que le second absorbe 20% de la force de travail et représente 22%

des revenus des ménages. L'expansion des exportations agricoles pourrait constituer un moteur particulièrement puissant de génération de revenus dans le monde rural et l'économie guinéenne toute entière.

3.6.3 L'intégration des marchés et l'un impact de l'ouverture commerciale sur la pauvreté

L'expansion des exportations et la réduction de la pauvreté sont fortement gênées par la relative segmentation des marchés des régions les plus pauvres du pays (Haute Guinée et Moyenne Guinée notamment). L'espace économique intégré au marché mondial se limite en fait à la capitale, la Guinée Maritime (Boffa et Boké notamment), l'extrême sud de la Haute Guinée (Faranah) et une partie de la Guinée Forestière (Nzérékoré). Les producteurs et consommateurs de la Moyenne Guinée et la grande majorité de ceux de la Haute Guinée, régions où vivent à peu près 70% des pauvres en Guinée, sont économiquement isolés. La politique commerciale et les opportunités d'échange (accès préférentiel, libéralisation multilatérale, etc.) ne les affectent que marginalement. En effet, l'importance des coûts de transaction est telle que les incitations reçues par les ménages de ces régions ne vont pas dans le sens d'une « réaction » de l'offre ou de la demande.

En outre, ces populations vulnérables ne sont pas à l'abri de pénuries alimentaires localisées car elles sont à la fois déficitaires en riz et quasiment déconnectées des régions et zones excédentaires en riz. Du fait de la faible intégration générale des marchés en Guinée, la production rurale est fortement orientée vers la satisfaction des besoins locaux et non ceux des marchés urbains et internationaux. La part de l'autoconsommation dans le revenu des ménages des régions de Haute Guinée et de Moyenne Guinée sont en effet très élevés. Elle atteint 70 % à Dinguiraye, 59% à Dabola, 52% à Siguiiri (Haute Guinée) et 70% à Labé (Moyenne Guinée).

3.6.3. Les barrages routiers : importants obstacles à l'intégration des marchés

Jusqu'au début 2003, le coût des barrages routiers, encore plus que celui de transport proprement dit, a constitué un des obstacles majeurs à l'intégration des marchés et la compétitivité de la Guinée. Il est essentiel que la pérennisation de la levée des barrages routiers et de tout obstacle sur les voies de communication soit assurée. En effet, les estimations disponibles ont montré leur caractère particulièrement exorbitant dans ce pays jusqu'au début de l'année 2003. Le coût de ces barrages, souvent supérieurs au coût de transport, handicapait fortement la compétitivité des produits guinéens.

Recommandation clef tirée de l'analyse des relations entre commerce et pauvreté

Recommandation 1. Améliorer l'intégration interne des marchés pour assurer la transmission des opportunités des marchés urbains locaux et du marché mondial aux zones enclavées de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée et de Guinée Forestière. Pour cela, il convient de :

- Favoriser la réduction des coûts de transport par la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action découlant de la stratégie sectorielle du secteur transport élaborée en 1999. Un accent particulier doit être mis sur la revitalisation du programme de réhabilitation et de développement des pistes rurales, actuellement en léthargie ;
- Il est important que le gouvernement lance un signal fort indiquant sa ferme volonté de pérenniser son effort de réduction des obstacles sur les routes. De tels obstacles constitue des handicaps majeurs à l'intégration des marchés et à la compétitivité de la Guinée.

Recommandation 2. Introduire une dimension régionale forte en faveur des régions de Haute Guinée et de Moyenne Guinée dans les programmes de développement rural et de lutte contre la pauvreté. Un appui institutionnel renforcé aux producteurs de biens exportables de ces régions (anacarde, mangues, pomme terre, coton) s'impose pour accompagner la convergence de ces régions.

wb201257

L:\TRADE DEPARTMENT\IF\Guinea\Rapports et mission\Rapport French Version Vol. 1 Final.doc
June 24, 2003 4:15 PM